



**Brussels, 18 October 2017
(OR. fr)**

EG 9/17

**EUROGROUP 11
ECOFIN 841
UEM 279**

COVER NOTE

From: Ms Anne BLONDY-TOURET, Le Ministre Conseiller pour les Affaires financières et monétaires, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

date of receipt: 14 October 2017

To: Mr Carsten PILLATH, Director General, Council of the European Union

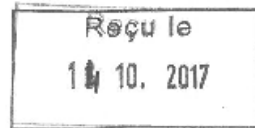
Subject: France:
Draft Budgetary Plan of France as laid down in Article 6(1) of Reg. (EU) 473/2013 on Common provisions for monitoring and assessing draft budgetary plans and ensuring the correction of excessive deficit of the member states in the euro area

Delegations will find attached the Draft Budgetary Plan for 2018 of France. This document is aimed for discussion in the Eurogroup.

E-MAIL / FAX



IM 10021 2017
16.10.2017



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Ministre Conseiller pour les
Affaires financières et monétaires

ABT/cf
CAD-2017-

Bruxelles, le 13 octobre 2017

Monsieur le Directeur Général,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de plan budgétaire de la France pour 2018, en vue de sa transmission à l'Eurogroupe, en application de l'article 6 du règlement n°473/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les Etats membres de la zone euro.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

Anne Blondy-Touret

M. Carsten PILLATH
Directeur Général
Conseil de l'Union européenne
Direction générale G
Affaires économiques et sociales
1048 - Bruxelles

PLACE DE LOUVAIN, 14 - 1000 BRUXELLES - TEL. 229.82.11 - FAX 229.82.82



PROJET DE PLAN BUDGÉTAIRE

2018

RAPPORT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

EXTRAITS

Table des matières

STRATEGIE DE POLITIQUE ECONOMIQUE DE LA FRANCE	5
INTRODUCTION	7
OBJECTIFS ECONOMIQUES RECHERCHES PAR LES REFORMES	27
PERSPECTIVES ECONOMIQUES	35
PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES	47
ANNEXES	68
TABLEAU DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PAYS 2017 – LISTE DES MESURES DEPUIS LE PROGRAMME NATIONAL DE REFORME D’AVRIL 2017	71
TABLEAUX PRÉVISIONNELS DÉTAILLÉS	79
1. Perspectives économiques.....	81
2. Perspectives des finances publiques	86

**Stratégie de politique
économique de la France**

Introduction

Le contexte économique actuel est favorable, avec un retour de la confiance qui se confirme mois après mois en France et chez nos principaux partenaires. Cette orientation permet d'inscrire l'action gouvernementale dans un cadre plus porteur et propice aux réformes.

Après deux années de rechute de l'économie européenne en 2012 et 2013 dans le contexte de la crise des dettes souveraines, la reprise de l'activité à l'œuvre depuis 2014 est désormais bien installée. Après une croissance de 1,8 % en 2016, l'activité en zone euro devrait légèrement accélérer cette année pour atteindre 2,0 % puis redescendre à 1,8 % en 2018. Ces chiffres sont pour partie liés à l'affermissement de la croissance mondiale qui devrait atteindre 3,6 % en 2017 et 2018 après 3,2 % en 2016. En France, l'activité a accéléré légèrement en 2016, avec un chiffre de croissance de 1,1 %⁽¹⁾, après 1,0 % en 2015, la reprise ayant pâti d'une contre-performance à l'export et des conséquences des attentats terroristes. L'année 2017 marque le retour d'une reprise plus franche et du retour de la confiance. Dans ce contexte, les perspectives économiques retenues, de 1,7 % de croissance cette année, puis à nouveau 1,7 % l'an prochain, constituent une hypothèse crédible pour notre stratégie économique et de finances publiques.

Des risques persistent cependant, qui, sans présenter un degré élevé de probabilité à ce stade, pourraient venir ralentir la croissance. En Europe, le déroulement des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est une source d'incertitude. Au niveau international, la politique économique américaine reste également facteur d'incertitude. Le risque protectionniste ainsi que la hausse rapide de l'endettement en Chine pourraient affaiblir la reprise économique mondiale. En sens opposé, une dynamique économique favorable pourrait s'enclencher en zone euro par le renforcement de son architecture économique et financière.

L'embellie économique à l'œuvre dans notre pays ne doit pas occulter les faiblesses structurelles de l'économie française et les retards accumulés. Le taux de chômage reste supérieur à son niveau d'avant crise (9,5 % de la population active au deuxième trimestre 2017⁽²⁾). La France souffre d'un chômage structurel dont le niveau est exceptionnellement élevé. Notre pays connaît un déficit d'innovation et de compétitivité, qui se traduit par une croissance potentielle qui s'est dégradée au cours des 10 dernières années, passant de 2 % avant la crise à environ 1 % aujourd'hui. Le déficit d'investissements innovants, qui visent à opérer une montée en gamme de notre appareil productif, est en grande partie responsable du déficit commercial accusé par l'économie française (62,5 Md€ sur 12 mois glissants en juillet 2017). Enfin, le déficit public et le niveau élevé de dépenses publiques (55 %⁽³⁾ du PIB contre 48 % en moyenne OCDE et 43 % en Allemagne) pèsent sur l'activité, les entreprises et les ménages par la pression fiscale que suppose son financement.

S'ajoutent à ces fragilités structurelles les impératifs de moyen et long terme auxquels notre économie est confrontée : engager la transition numérique, promouvoir une croissance plus innovante et plus sobre en accélérant la transition écologique, afin de faire émerger un nouveau modèle de croissance.

Il est donc crucial de profiter de la période qui s'ouvre pour transformer notre économie et lui redonner son esprit de conquête. Dans un contexte économique porteur tant au niveau européen qu'au niveau international, les réformes qui sont engagées ont l'ambition d'entamer la transformation de notre modèle économique pour insuffler le dynamisme qui lui fait défaut, et rénover en profondeur les structures de notre économie afin d'atteindre un sentier de croissance plus forte, plus inclusive et plus durable. La priorité consiste en une modernisation et un renforcement de notre modèle social pour le rendre plus résilient et plus favorable à l'esprit d'entreprise,

(1) Tous les chiffres de croissance sont en données corrigées des jours ouvrables (CJO).

(2) France entière.

(3) Hors crédits d'impôt.

notamment par la réforme du dialogue social et du marché du travail. La réforme de la formation professionnelle permettra de mieux investir sur les compétences, qui constituent la sécurité la plus durable vers l'emploi. Les initiatives, la création d'emplois et le pouvoir d'achat seront libérés en faveur des entreprises et des ménages par une diminution de la pression fiscale. La baisse des prélèvements obligatoires favorisera le pouvoir d'achat, l'activité, le travail, mais aussi l'investissement et l'innovation pour créer les conditions de la croissance sur le long terme. Des mesures de simplification permettront de créer un environnement plus attractif pour ceux qui entreprennent, innovent et souhaitent investir dans notre pays. L'économie nationale doit dans le même temps investir dans les leviers qui feront émerger un nouveau modèle de croissance, notamment dans la compétence et la transition écologique, qui mette à profit les mutations technologiques majeures actuellement en cours et qui concilie développement économique et préservation de l'environnement. Outre les mesures fiscales en faveur de l'investissement privé innovant, le Gouvernement mettra en œuvre un Grand Plan d'Investissement public de 57 milliards d'euros, accélérer la transition écologique, édifier une société de compétence, ancrer la compétitivité sur l'innovation, et construire l'État de l'âge numérique. Ce plan d'investissement accompagnera les réformes structurelles des secteurs comme le logement et les transports, où l'offre et l'action publique ne sont aujourd'hui ni suffisamment efficaces, ni adaptées aux enjeux actuels. Ainsi, la réforme de la politique publique du logement est résolument taxée sur l'offre, pour rendre le logement plus adapté aux besoins, et plus abordable à tous les ménages français. Le nouveau modèle de croissance doit être plus inclusif. Le programme économique du Gouvernement consiste, outre la libération des énergies et des initiatives, à inventer de nouvelles protections, adaptées aux défis de l'économie moderne, pour réduire durablement tous les types d'inégalités et la fracture territoriale. Les réformes structurelles doivent elles

aussi réduire les inégalités : aujourd'hui ce sont les jeunes et les peu qualifiés qui sont les plus pénalisés par les dysfonctionnements du marché du travail. En fin, garantir la soutenabilité de notre modèle économique nécessitera d'assainir nos comptes publics. Notre stratégie budgétaire et de dépense publique permettra, outre une baisse majeure de la pression fiscale, le retour durable sous les 3 % de déficit public dès cette année et une diminution progressive et pérenne de la dette publique à partir de 2020.

Notre programme de réformes combiné à l'assainissement de nos comptes publics permettra à notre pays de regagner la crédibilité nécessaire auprès de nos partenaires européens pour réformer l'Europe et renforcer l'architecture de la zone euro, pour plus de croissance et d'emploi. Le renforcement de l'intégration économique et financière de la zone euro est une priorité du Gouvernement, notamment par la création d'une capacité budgétaire à même de jouer un rôle de stabilisation macroéconomique en cas de choc et de financer des investissements favorisant la convergence économique et sociale au sein de la zone. La poursuite de l'intégration financière de la zone est également une priorité, pour améliorer les conditions de financement de nos entreprises et réduire les risques de crise financière ; cela implique notamment d'achever l'union bancaire et d'accélérer la mise en place du projet d'union des marchés de capitaux. Le renforcement de l'architecture de la zone euro doit aller de pair avec le renforcement de sa légitimité démocratique, ce qui impliquera d'adapter la gouvernance pour permettre un pilotage renforcé adossé à une véritable responsabilité politique.

Enfin, notre modèle de croissance doit promouvoir une mondialisation régulée, afin de bénéficier de l'ouverture tout en tirant vers le haut les normes internationales : réciprocité dans l'accès aux marchés et aux investissements, respect des normes notamment sociales et environnementales, lutte contre l'optimisation fiscale, notamment dans le secteur numérique.

Atouts et vulnérabilités de l'économie française : un diagnostic pour l'action des cinq prochaines années

1. Si la France dispose d'atouts en matière de qualification et de productivité, son marché du travail est toujours pénalisé par une forte segmentation qui conduit à un taux de chômage particulièrement élevé chez les jeunes et les moins qualifiés

La France dispose de compétences et de talents de haut niveau. Cela constitue un atout majeur pour la transformation de notre pays en une économie performante de l'innovation. En effet, la part de la population disposant d'un diplôme du supérieur (34,0 %) place notre pays dans la moyenne de l'OCDE, malgré une démocratisation tardive de l'enseignement supérieur. La France a

ainsi su combler son retard et dispose désormais de jeunes actifs particulièrement qualifiés avec 44,7 % des 25-34 ans diplômés du supérieur, soit plus qu'en Allemagne (29,6 %) et qu'en Italie (25,1 %)⁴.

Si ce niveau d'éducation de la population française contribue à en faire une économie dans la moitié haute des pays de l'OCDE en matière de productivité horaire du travail (huitième rang parmi les pays de l'OCDE, devant les autres grandes économies européennes⁵, et un peu en retrait des États-Unis), la France connaît un ralentissement tendanciel de ses gains de productivité (cf. encadré 1). La France accuse notamment un fort déficit dans l'acquisition des compétences fondamentales en primaire, ce qui constitue ensuite, si rien n'est fait pour y remédier, un frein à l'employabilité d'une grande partie de la population.

Encadré 1 : La productivité, au cœur des problématiques de politique économique

Le rythme de progression tendancielle de la richesse produite est central non seulement pour l'activité macroéconomique mais aussi pour les finances publiques, car il détermine la soutenabilité de la dette publique et plus généralement du modèle social. Or la France a subi une nette baisse de sa croissance potentielle. Alors qu'elle aurait été autour de 2 % dans la période d'avant-crise, la croissance potentielle est aujourd'hui estimée à environ 1¼ % par an.

Ce ralentissement de la croissance potentielle provient en premier lieu de la faiblesse des gains de productivité. La faible productivité pénalise la compétitivité-coût, un déterminant essentiel de la performance à l'exportation de nos entreprises (cf. section 3). La compétitivité-coût, telle que mesurée par les coûts salariaux unitaires, dépend à la fois du coût du travail, salaires et cotisations comprises, et de la productivité du travail.

S'il existe bien une tendance au ralentissement des gains de productivité depuis plusieurs décennies dans l'ensemble des pays développés, la faiblesse de la croissance de la productivité française s'explique par une qualification de la main d'œuvre française qui n'est pas cohérente avec l'objectif d'un positionnement haut de gamme (le niveau de compétence des 15-64 ans présente des lacunes en comparaison internationale selon le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE, PIAAC) et par une adéquation insuffisante entre les qualifications obtenues et celles recherchées par les employeurs (selon la base de données Skills for Jobs de l'OCDE, près de 35 % des employés sont sur-qualifiés ou sous-qualifiés en France).

En niveau de productivité horaire cependant, la France figure encore dans le groupe de tête, au même niveau que l'Allemagne mais, depuis la crise, légèrement en deçà des États-Unis.

(4) Sources : OCDE, Regard sur l'éducation 2016 – France.

(5) Sources : Données OCDE.

A cause des faiblesses structurelles sur le marché du travail, la hausse importante du chômage après la crise de 2008-2009 n'est toujours pas résorbée. De 7,2 % au premier trimestre 2008, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a grimpé jusqu'à 10,5 % au deuxième trimestre 2015⁽⁶⁾, soit son plus haut niveau depuis 1997. Depuis, le taux de chômage décroît de manière continue, mais de manière trop lente, et a atteint 9,5 % au deuxième trimestre 2017. Son niveau fait de la France le septième pays le moins performant de l'Union européenne à 28, le taux de chômage moyen de la zone s'élevant à 7,7 % au deuxième trimestre.

Entre 2014 et 2016, le chômage de longue durée est toujours très élevé après une phase d'augmentation marquée faisant suite à la crise (4,3 % en 2016 en France après 4,2 % en 2014 et 2,6 % en 2008), tandis qu'il diminuait dans l'Union européenne à 28 (4,0 % en 2016 après 5,0 % en 2014 et 2,6 % en 2008). Ainsi, en France, 1,2 million de chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis au moins un an.

Le chômage touche en premier lieu les jeunes : il s'élève à 23,2 % chez les moins de 25 ans au deuxième trimestre 2017 après un pic historique de 26,1 % au quatrième trimestre 2012. Il frappe également massivement les peu ou pas qualifiés. Le taux de chômage moyen chez ces derniers s'élevait en effet à 17,9 % en 2016 contre 5,7 % pour ceux ayant au moins un diplôme de niveau Bac+2 alors que cette proportion atteignait 11,0 % en Allemagne et 9,6 % au Royaume-Uni en 2015.

Le marché du travail français se caractérise également par sa forte segmentation entre les personnes qui bénéficient de contrats à durée indéterminée (CDI), qui représentaient environ 85 % du total de l'emploi salarié en 2016, et les personnes embauchées sur des contrats courts et le plus souvent précaires⁽⁷⁾. Si ces contrats ne représentent qu'environ 15 % des emplois salariés en

2016, environ 85 % des embauches se font en contrat à durée déterminée (CDD) ou en intérim, le plus souvent pour des durées très courtes (environ 70 % du total des embauches en 2014 sont des contrats de moins d'un mois⁽⁸⁾). Le taux de conversion des CDD en CDI est faible : seuls 20 % des salariés en CDD accèdent à un CDI un an après⁽⁹⁾, taux parmi les plus faibles d'Europe⁽¹⁰⁾, ce qui confirme le diagnostic d'un marché du travail excluant de l'emploi durable une grande partie de la population.

2. L'état de nos finances publiques et le niveau atteint par la pression fiscale nous commandent d'agir

Nos comptes publics se sont fortement dégradés depuis 10 ans. Le déficit public qui se situait déjà à un niveau relativement élevé en 2008 (3,2 % du PIB) a fortement augmenté à la suite de la crise de 2008-2009 pour atteindre 7,2 % du PIB en 2009. En 2011, après deux années de reprise, la situation était toujours fortement dégradée avec un déficit public atteignant 5,1 % du PIB, dont un déficit structurel de 4,4 %. Depuis 2012, le déficit public a été progressivement réduit, passant de 4,8 % du PIB à cette date à 3,4 % en 2016. Le solde structurel s'élèverait à -2,5 % du PIB potentiel en 2016⁽¹¹⁾, à plus de deux points sous l'objectif de moyen terme d'équilibre structurel de -0,4 % défini dans la loi de programmation des finances publiques de décembre 2014 et confirmé par le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Des progrès ont certes été constatés dans la gouvernance de nos finances publiques, notamment via la mise en place d'outils juridiques destinés à en améliorer le pilotage. Depuis 2008, les lois de programmation des finances publiques (LPFP) établissent la trajectoire financière pluriannuelle de l'ensemble des administrations publiques. Depuis 2012, en conformité avec les règles européennes du Pacte de stabilité et de croissance

(6) Champ France entière.

(7) Beck S. et Vidalenc J., Une photographie du marché du travail en 2016, Insee Première, n° 1648, mai 2017.

(8) Cahuc P. et Prot C. (2015), « Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi », note du Conseil d'analyse économique n° 24.

(9) « Les transitions professionnelles révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses », Note d'analyse de France Stratégie, 2016.

(10) Sources : OECD Employment Outlook, 2014

(11) Cette estimation est fondée sur un écart de production en 2016 de -1,5 % de PIB potentiel.

(PSC) et du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), ces lois déterminent aussi la trajectoire du solde structurel de convergence vers l'objectif d'équilibre structurel, appelé objectif de moyen terme (OMT). Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), créé en 2012, se prononce sur la crédibilité et le réalisme des hypothèses macroéconomiques sous-jacentes aux différents textes financiers. Le pilotage des dépenses de l'État a été renforcé par la création de normes de dépenses en volume et en valeur, contribuant à une plus grande maîtrise de la dépense publique. L'amélioration des mécanismes de pilotage des dépenses d'assurance-maladie (via l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, Ondam) a permis d'abaisser et de stabiliser l'accroissement de ces dépenses depuis 2010.

Cependant, depuis les dernières projections du précédent Gouvernement au printemps, la Cour des comptes a réalisé un audit des finances publiques mettant en évidence le risque d'un important dérapage : alors que le Programme de stabilité annonçait un déficit public de 2,8 % en 2017, la Cour a estimé qu'il atteindrait 3,2 % du PIB en l'absence de mesures de correction¹². C'est pourquoi le Gouvernement a adopté d'ambitieuses mesures de redressement à l'été de nature à assurer le retour sous les 3 % de déficit public en 2017.

Avec l'Espagne, la France est en 2017 l'un des deux derniers pays de la zone euro sous le coup d'une procédure pour déficit excessif. Le retour sous les 3 % de déficit est désormais attendu pour 2017, alors que la France a déjà bénéficié de trois reports successifs en 2009, 2013 puis en 2015.

Ces déficits élevés et répétés ont fait fortement augmenter le ratio de dette publique qui est passé de 64,3 % du PIB fin 2007 à 89,5 % fin 2012 et à 96,3 % fin 2016. Le niveau d'endettement est largement supérieur au niveau moyen observé dans la zone euro, qui demeure globalement stable sur les cinq dernières années (89,2 % en 2016 contre 89,5 % en 2012). Sur la même période l'Allemagne a même connu une dynamique inverse en

initiant une trajectoire de nette décroissance (68,3 % du PIB en 2016 contre 79,9 % en 2012).

Ce niveau historiquement élevé de l'endettement public français représente un fardeau pour les générations futures du fait des montants substantiels que représente le service de la dette. La baisse continue des taux d'intérêt, avec des taux à dix ans de 0,75 % fin 2016, a jusque-là permis de contenir le poids relatif du service de la dette. Cette situation ne doit toutefois pas masquer deux fragilités majeures. En premier lieu, si le poids de la charge de la dette continue à diminuer grâce au niveau historiquement bas des taux pour atteindre 2,1 % de PIB en 2016 contre 2,5 % en 2012, les intérêts versés représentent un montant nominal encore considérable, à 42,0 Md€ en 2016. En comparaison, cette somme représente davantage que l'ensemble des dépenses publiques de défense, plus du tiers de l'ensemble des dépenses publiques d'enseignement et trois fois le budget de l'enseignement supérieur. La charge de la dette réduit les marges de manœuvre budgétaires pour investir dans la croissance de demain, pour baisser la pression fiscale ou encore pour être en capacité de soutenir l'économie en cas de faiblesse temporaire de l'activité. Par ailleurs, la faiblesse des taux d'intérêt est aussi le révélateur des perspectives d'une croissance potentielle durablement faible. Si des réformes structurelles ne sont pas résolument engagées pour rehausser le niveau de la croissance potentielle, le déficit public structurel du pays ne pourra pas être résorbé.

Les niveaux de déficit et de dette publics actuels sont causés par une dépense publique particulièrement importante. Avec 55,0 % du PIB hors crédits d'impôt en 2016, la France est le deuxième pays en Europe après la Finlande où la dépense publique est la plus élevée, sans lien direct avec le niveau de qualité des services publics. En hausse tendancielle depuis trente ans, le ratio des dépenses publiques rapportées au PIB a connu un bond à l'occasion de la crise de 2008-2009 en grimant d'environ quatre points de PIB par rapport à son niveau de 2007. Le rythme de progres-

(12) « La situation et les perspectives des finances publiques – audit », juin 2017.

sion de la dépense publique a toutefois ralenti depuis quelques années aussi bien en valeur qu'en volume, conduisant à une réduction du poids de la dépense publique dans le PIB. Cette réduction est restée cependant modérée du fait de la faiblesse de la croissance du PIB sur la même période. Après une croissance moyenne en valeur hors crédits d'impôt de 3,7 % sur 2000-2012, la dépense publique s'est inscrite en hausse de 1,7 % en 2013, puis 1,0 % en 2014, 0,9 % en 2015, et 1,2 % en 2016. Rapportée au PIB, la dépense publique est ainsi passée de 56,0 % de la richesse produite en 2012 à 55,0 % en 2016.

Cet effort de maîtrise de la dépense publique a été porté par toutes les administrations publiques. L'État a respecté la norme de dépenses en valeur depuis sa création en 2011. Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales se sont infléchies permettant au solde des administrations publiques locales d'être positif en 2016 pour la première fois depuis 2003. En matière de dépense sociale, les taux de progression de l'On-dam en 2015 et 2016 ont été les plus faibles enregistrés depuis 1997 (respectivement +2,0 % et +1,8 %).

Un niveau aussi élevé de dépenses publiques entraîne un niveau élevé de prélèvements obligatoires. La France est, après le Danemark, le pays de l'Union européenne où les prélèvements obligatoires sont les plus élevés, avec un niveau de 44,4 % du PIB en 2016. Un niveau suffisant de prélèvements est nécessaire et doit être assumé pour assurer le bon fonctionnement des services publics et un degré satisfaisant de redistribution. Mais la structure de ces prélèvements ne répond plus entièrement aux transformations à l'œuvre dans notre économie. Ils pèsent lourdement sur la croissance, l'investissement et le pouvoir d'achat. Les facteurs de production que sont le travail et le capital sont relativement plus taxés que la consommation en France par rapport aux autres pays européens : en 2015, en proportion de la totalité des recettes, la France est le sixième pays de l'UE à taxer le plus le travail, tandis que le niveau de taxation du capital est 25 % plus élevé que la moyenne de l'UE. A contrario, la France est

en avant dernière position en matière de fiscalité environnementale, ainsi que de taxation de la consommation en général¹³.

3. L'excellence de plusieurs secteurs industriels ne peut dissimuler un déficit d'innovation et de compétitivité, ainsi qu'une attractivité dégradée

Le tissu économique français conserve de solides atouts tant dans l'industrie que dans les services, avec des secteurs particulièrement bien positionnés à l'export. La France est le 7^e exportateur mondial de marchandises et le 4^e exportateur de services commerciaux en 2016¹⁴. Elle a en effet su consolider ses avantages comparatifs dans les secteurs de pointe comme l'aéronautique qui, avec 13 % des exportations en 2016, reste le premier poste à l'export pour une valeur totale de 57,9 Md€ et un excédent commercial de 18,3 Md€. Les exportations de produits pharmaceutiques continuent de progresser pour atteindre 29,4 Md€, soit leur plus haut niveau depuis 2013. Si l'industrie agroalimentaire a souffert de difficultés conjoncturelles, elle reste l'un des secteurs moteurs du commerce extérieur français avec 44,5 Md€ d'exportations en 2016. Enfin, le secteur du luxe continue à afficher sa bonne santé avec des exportations en hausse à 45,3 Md€ en 2016. Quant aux exportations de services, le repli marqué de l'excédent commercial de 8,9 Md€ en 2015 à 0,03 Md€ en 2016 est dû pour plus de la moitié à la baisse de la fréquentation touristique suite aux attentats et ne devrait pas affecter l'avantage dont dispose la France en la matière à plus long terme.

En matière d'attractivité, la perception de la France par les investisseurs internationaux s'améliore mais la France pâtit encore d'un déficit d'image. En 3 ans, la France a ainsi gagné une place dans le classement *Global Competitiveness Report* du Forum de Davos (22^e sur 138 pays dans le rapport 2017) et neuf places dans le classement *Ease of Doing Business Index* de la Banque Mondiale (29^e sur 190). Le nombre de projets d'in-

(13) Classements issus de « Taxation trends in the European Union », Eurostat, édition 2017.

(14) Source : World Trade Statistical Review 2017.

investissements en France (+34 % avec 779 projets en 2016, contre 540 en 2007, après une stagnation en 2015) et de créations d'emplois associées (16 980 emplois créés, +24 % par rapport à 2015) recensés par Ernst and Young est en forte hausse. Selon l'étude sur les investissements étrangers en France réalisée par Business France, les investissements décidés en 2016 par des sociétés étrangères ont progressé de 16 % par rapport à 2015. Le nombre d'implantations de nouveaux sites en France a progressé de 20 % pour représenter la majorité (51 %) des investissements décidés en 2016. Le nombre d'emplois induits par l'implantation de nouveaux sites a progressé de 13 %.

Toutefois, les bonnes performances à l'exportation et en matière d'attractivité vis-à-vis des investissements demeurent trop ponctuelles, et occultent une compétitivité dégradée et un déficit d'investissement dans les projets risqués et innovants. La dégradation continue de notre solde commercial au cours des années 2000, avec un solde devenu négatif en 2005 et un déficit record de 64,5 Md€ en 2011¹⁵ et persistant jusqu'en 2017 (62,5 Md€ sur 12 mois glissants en juillet 2017, au-delà des facteurs conjoncturels qui ont pénalisé le tourisme et l'agriculture en 2016), s'explique en grande partie par une compétitivité insuffisante par rapport à nos partenaires européens et notamment l'Allemagne. Dans un contexte marqué par le poids croissant des économies émergentes dans le commerce international, notre perte de compétitivité s'est traduite par la diminution continue de nos parts de marché à l'export. La France a connu une baisse de 25 % de ses parts de marché en volume entre 2000 et 2012, contre 14 % pour la zone euro dans son ensemble. Sur la même période, les parts de marché allemandes ont connu une quasi-stabilité.

Cette perte de compétitivité s'explique en partie par la dégradation de notre compétitivité-coût. Entre 2000 et 2008, l'évolution des coûts salariaux

unitaires (CSU) au niveau de l'ensemble de l'économie a été de 3 points supérieure en France à celle de la zone euro dans son ensemble, et de 19 points supérieure à celle de l'Allemagne, où les CSU ont même légèrement reculé. Certes, dans le secteur manufacturier, la hausse a été moins marquée. En France les CSU ont été moins dynamiques que dans l'ensemble de la zone euro mais ils l'ont été plus qu'en Allemagne, où les CSU dans le secteur manufacturier ont également reculé sur la période.

Cependant, la compétitivité coût de l'économie française s'est améliorée depuis 2012, notamment grâce aux mesures en faveur de la baisse du coût du travail - CICE et Pacte de responsabilité - comme en témoigne la stabilisation de nos parts de marché depuis cette date. Entre 2012 et 2016, les CSU français pour l'ensemble de l'économie ainsi que pour le seul secteur manufacturier, mesurés en prenant en compte le CICE, ont été moins dynamiques que les CSU allemands ou que ceux de l'ensemble de la zone euro.

Par ailleurs, la compétitivité hors-coût de la France a décroché par rapport à celle de nos principaux partenaires et concurrents commerciaux. Notre économie investit trop peu dans la montée en gamme alors que nous devons désormais faire face à une forte compétition mondiale, entre des pays très innovants et des pays au coût du travail inférieur : le rapport qualité-prix des biens produits en France est encore trop médiocre. La France souffre globalement d'une structure sectorielle insuffisamment tournée vers la moyenne-haute technologie. Cela se traduit par une plus grande sensibilité de nos exportations à leur prix¹⁶. La France connaît un retard persistant en matière d'innovation, les entreprises françaises se situant dans des secteurs moins intensifs en technologie et en recherche et développement (R&D). Les dépenses en R&D représentaient ainsi 2,2 % du PIB en 2014, soit un niveau inférieur à la moyenne de l'OCDE (2,3 %) et notamment à l'Allemagne (2,9 %). L'écart entre la France et l'Allemagne

(15) Sur le champ des biens uniquement.

(16) L'élasticité-prix est estimée entre -0,6 et -0,9 par les différentes études alors que le chiffre se situe entre -0,15 et -0,6 pour l'Allemagne, cf. Héricourt, Martin et Orefice, CEPII, 2014.

s'est, de plus, creusé depuis quinze ans (0,7 point d'écart aujourd'hui contre 0,2 point il y a quinze ans). Notre déficit de compétitivité reflète enfin une moindre robustesse de notre tissu productif. Si la France se classe comme l'un des pays de l'Union européenne où les créations d'entreprises sont parmi les plus dynamiques, seule une part modeste parvient à se développer dans la durée, et une forte croissance des entreprises nouvellement créées demeure un événement rare¹⁷. Aussi, le tissu productif français se caractérise par une part plus importante de très petites entreprises¹⁸ (moins de 10 salariés), et une part plus importante de celles-ci dans l'emploi (elles représentaient en 2015 95 % des entreprises, contre 82 % en Allemagne¹⁹, et employaient 29 % des salariés dans le secteur marchand, contre 19 % en Allemagne²⁰). Les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises (plus de 250 salariés) sont moins nombreuses (0,2 % des entreprises françaises contre 0,5 % outre-Rhin en 2015), mais elles sont plus grandes et représentent une part similaire dans l'emploi du secteur marchand (37 % en France comme en Allemagne). Les petites et moyennes entreprises (employant entre 10 et 250 salariés) sont aussi moins nombreuses (5 % des entreprises françaises contre 17 % en Allemagne) et représentent une part plus faible de l'activité et de l'emploi dans le secteur marchand (34 % en France, contre 43 % en Allemagne).

Il convient donc de consolider et de poursuivre les efforts réalisés en termes de compétitivité-coût. Mais il convient surtout de soutenir la montée en gamme et la croissance de nos entreprises pour améliorer sensiblement notre compétitivité hors coût.

(17) La croissance significative demeure rare : 3,6 % des entreprises créées en 2006 ayant survécu en 2011 employaient entre 10 et 250 personnes et une proportion négligeable plus de 250 personnes.

(18) Il s'agit du concept d'« unité légale » et non d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

(19) Source : Commission européenne, SBA Factsheet 2016, Eurostat, DIW.

(20) Source : Commission européenne, SBA Factsheet 2016, Eurostat, DIW.

(21) Défini comme la part de la population vivant avec moins de 60% du revenu médian après transferts sociaux.

4. Malgré un modèle social historiquement protecteur, une incapacité à lutter contre les nouvelles formes d'exclusion et de précarité

La France s'est dotée d'un modèle social couvrant une vaste étendue de risques et offrant un niveau élevé de prestations, et qui permet de protéger nos concitoyens contre les aléas de l'existence et de lutter contre les inégalités. En 2014, le taux de pauvreté²¹ s'élevait à 14,1 % en France contre 16,9 % dans l'Union européenne. L'ensemble des prélèvements obligatoires et des transferts sociaux a permis au cours des vingt dernières années de maintenir constant le rapport entre les revenus des 1^{er} et 9^e déciles de la distribution²². Aussi, l'indice de Gini mesurant les inégalités de revenus s'élevait en 2014 à 0,29, soit moins que la moyenne de l'OCDE (0,32)²³. Toutefois, notre modèle social a échoué à vaincre le chômage de masse, et il n'a pas su inventer les protections adaptées à l'évolution des modèles économiques. Un chômage élevé et persistant touche tout particulièrement les jeunes ainsi que les peu ou pas qualifiés. Ces groupes peinent à s'insérer sur le marché du travail qui, du fait de sa segmentation, les cantonne à des contrats précaires.

A cette situation s'ajoute un système d'éducation et de formation qui ne parvient pas suffisamment à corriger les inégalités d'opportunités, comme l'a rappelé la dernière évaluation du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2015 conduite par l'OCDE. En France, la réussite scolaire est fortement conditionnée par l'origine sociale des parents²⁴. La proportion de jeunes sans qualification est importante : en 2015, 20,9 % des jeunes entre 20 et 24 ans n'étaient ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET en anglais pour *Not in Employment, Education or*

(22) Source : INSEE

(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121587>)

(23) L'indice de Gini est un indice permettant de mesurer les inégalités de revenus au sein d'une population. Un indice de 0 désigne une répartition parfaitement égalitaire entre les individus ; un indice égal à 1 désigne la situation où un seul individu concentrerait l'ensemble des revenus.

(24) Anne-Braun J., K. Lemoine, E. Saillard et P. Taillepiéd (2016) : « Formation initiale et continue : quels enjeux pour une économie fondée sur la connaissance ? », Trésor-Eco, n° 165.

Training). Des efforts ont cependant été accomplis et le nombre de décrocheurs scolaires a diminué ces dernières années, passant de 140 000 en 2010 à moins de 100 000 en 2016. Au-delà des jeunes, le niveau de qualification et de compétence de l'ensemble de la population active apparaît insuffisant, comme le révèlent les résultats de l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) de l'OCDE. Ce faible niveau de qualification explique aussi le niveau élevé de chômage des moins qualifiés.

L'inefficacité de certaines politiques publiques du modèle social français peut être illustrée par la politique du logement. La France se distingue par son niveau élevé de concours publics en faveur du logement, qui représentaient 41,7 Md€ en 2016, soit 1,9 % du PIB²⁵, le double de la moyenne de la zone euro. Des rigidités pèsent sur l'offre de logements en France et limitent la capacité du marché à s'ajuster aux variations de la demande en logements des ménages. Ce déséquilibre particulièrement prononcé dans les zones tendues, entre une offre de logements contrainte par la disponibilité du foncier et une demande dynamique portée par les évolutions sociodémographiques, a contribué à une hausse rapide des prix du logement (+ 144 % en France et + 271 % à Paris entre 1997 et 2016²⁶). Ce coût élevé et les dysfonctionnements dans l'allocation des logements sur les marchés locatifs libre et social induisent des difficultés d'appariement, une éviction progressive des ménages modestes des zones les plus tendues et des conditions de logement dégradées pour les ménages pauvres par rapport à l'ensemble de la population (surpeuplement, surcharge des coûts du logement).

Notre modèle social ne parvient pas à corriger les inégalités entre les territoires. Si les métropoles ont vu leur situation s'améliorer au cours des quinze dernières années, certains territoires ont

vu leur situation relative décrocher comme les régions victimes de la désindustrialisation. Les fractures territoriales ne sont pas simplement économiques. Elles se matérialisent également par des différentiels importants en termes de taux de chômage, de possibilités d'insertion professionnelle pour les jeunes, d'accès aux soins et aux services publics, et ce même au sein d'un même territoire.

Face aux mutations technologiques en cours, l'aggravation de la fracture numérique entre les individus et les territoires est particulièrement préoccupante. Si en 2015, 83 % des foyers avaient accès à internet et si l'usage du numérique (internet, smartphone, etc.) se diffuse rapidement au sein de la population française, une partie du pays semble être à l'écart de ces transformations. Certains territoires ne sont en effet toujours pas raccordés au haut débit, notamment les zones les plus rurales. La conversion des entreprises françaises au numérique est également loin d'être achevée, ce qui explique pour partie la faiblesse de la croissance potentielle du pays. Seules 63 % d'entre elles disposent d'un site web en 2017, quand ce chiffre dépasse les 75 % dans la plupart des économies avancées et 90 % dans les pays nordiques. De même, seules 17 % des entreprises utilisent les réseaux sociaux pour leurs relations clients, contre 25 % en moyenne dans l'OCDE.

La France n'a pas su répondre aux faiblesses structurelles de son économie et a connu une dégradation préoccupante de ses performances économiques, budgétaires et sur le front du chômage depuis le début des années 2000. Elle doit désormais s'appuyer sur ses atouts, pour réussir la transformation en profondeur de son modèle économique afin de faire émerger un nouveau modèle de croissance pérenne, écologiquement soutenable et protecteur des plus fragiles.

²⁵ Source : Comptes du logement 2016, SOeS, CGDD.

²⁶ À partir des indices « Notaires-Insee » entre le 4^{ème} trimestre 1997 et le 4^{ème} trimestre 2016, CVS. Le champ des indices « Notaires-Insee » est limité aux logements anciens.

Notre stratégie de politique économique : quatre piliers pour redonner à la France son esprit de conquête

Afin de profiter du contexte favorable de la reprise économique en cours, le Gouvernement compte engager un programme de transformation de notre modèle économique et social. Ce programme, dont la méthode est exposée dans l'encadré 2, s'articulera autour de quatre piliers majeurs :

- libérer l'activité par une réforme structurelle du marché du travail, un allègement de la pression fiscale qui entrave notre économie et une simplification de l'environnement des affaires ;
- investir, dans le secteur privé vers l'innovation comme dans le secteur public via un plan d'investissement dans la croissance de demain, pour transformer notre tissu productif et faire émerger un nouveau modèle de croissance ;

- protéger nos concitoyens et partager les opportunités pour renforcer l'inclusion sociale et lutter contre la fracture territoriale, par la rénovation de notre modèle social, et l'invention de nouvelles protections adaptées à l'économie moderne ;
- restaurer nos finances publiques et moderniser l'action publique.

La stratégie mise en œuvre est cohérente avec les recommandations des organisations internationales, notamment le FMI dans les conclusions de sa mission au titre de l'article IV et le rapport rendu public le 21 septembre, et l'OCDE, avec le dernier examen EDR²⁷ dont le rapport a été publié le 14 septembre. Elle est également compatible avec les engagements européens de la France, et participe au renforcement de la résilience et de la prospérité de l'Union européenne et de la zone euro.

Encadré 2 : La méthode de la réforme

Si la transformation de notre modèle économique et social implique de donner un contenu ambitieux aux réformes envisagées, il convient également de faciliter leur mise en œuvre grâce à une méthode de Gouvernement reposant sur la cohérence, la clarté, la prévisibilité et la concertation avec les acteurs concernés.

Le calendrier des réformes prioritaires du quinquennat a été annoncé lors du discours de politique générale du 4 juillet afin de donner la visibilité nécessaire aux acteurs économiques. Aussi, la quasi-totalité des mesures fiscales du quinquennat figure dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2018 pour rentrer en application dans les deux ans. Ancrer une trajectoire fiscale permettra de sécuriser les acteurs économiques dans leurs décisions. Concernant la réforme du marché du travail, la feuille de route a été annoncée le 6 juin pour initier un cycle de discussions avec les acteurs concernés particulièrement approfondi. Cette démarche s'appliquera plus généralement à l'ensemble des ministères : les ministres du Gouvernement ont remis en juin au Premier Ministre une feuille de route détaillant leur action au sein de leur ministère pour les cinq années à venir, et dont ils devront rendre compte tous les six mois. Enfin, le Président de la République informera tous les ans le Parlement réuni en Congrès sur l'action de l'exécutif.

Les premières réformes du quinquennat ont d'ores et déjà été lancées. Dès le 28 juin, a été rendu public un projet de loi d'habilitation autorisant à prendre par ordonnances des mesures pour le renforcement du dialogue social. Celui-ci a été définitivement adopté par le Parlement au début du mois d'août et les ordon-

(27) Economic and Development Review.

nances à ce sujet, rendues publiques le 31 août, ont été présentées en Conseil des Ministres le 22 septembre. Les autres réformes constitutives du programme présidentiel pour transformer notre modèle économique et social seront lancées dès l'automne : pour la sécurisation des parcours professionnels, la réforme de l'assurance-chômage, la réforme du système de formation professionnelle et d'apprentissage, et la réforme du système des retraites ; pour le développement de l'activité économique, une loi en faveur de la croissance des entreprises, outre les réformes structurelles sectorielles notamment dans le logement et les transports.

Une consultation étroite de toutes les parties prenantes concernées constitue un facteur essentiel à la réussite du programme de réforme du Gouvernement. La réforme du marché du travail atteste de cette démarche en ayant réuni dès le mois de juin les représentants du patronat et des syndicats de salariés. Il en sera de même en ce qui concerne la réforme de l'assurance chômage et de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec des consultations qui débiteront dès le mois d'octobre, de l'association des collectivités locales à la trajectoire de finances publiques via la Conférence nationale des territoires qui se réunira deux fois par an, ou pour la mise en œuvre du Plan climat présenté le 6 juillet par le Ministre de la transition écologique et solidaire. Participant à la même volonté de consulter les parties prenantes, les Assises de la Mobilité qui ont été lancées fin septembre réunissent collectivités locales, opérateurs et usagers afin d'orienter les investissements de transport en faveur des déplacements du quotidien. Enfin, la stratégie du Gouvernement en matière de logement présentée le 20 septembre a été élaborée en s'appuyant sur un processus de concertation et d'appel aux contributions de la société civile.

La mise en œuvre du plan de transformation du pays s'accompagnera d'une évaluation plus rigoureuse et systématique des politiques publiques, tant par le pouvoir exécutif que par le pouvoir législatif. Le Président de la République, dans son adresse au Congrès le 3 juillet, a notamment souhaité qu'ait lieu d'ici deux ans une évaluation des lois sur le dialogue social et sur la lutte contre le terrorisme.

Enfin, cette méthode sera déclinée en matière de réforme de l'action publique dans le cadre du processus « Action Publique 2022 » qui verra la responsabilisation de l'ensemble des acteurs des réformes, ministères, administrations, gestionnaires publics (cf. encadré « Action Publique 2022 »).

1. Libérer l'activité et les forces créatrices de notre économie

Le premier pilier de l'action du Gouvernement consiste à mobiliser les forces créatrices de l'économie française afin de parvenir à un niveau plus élevé et plus durable de croissance et d'emploi. C'est une condition indispensable pour dynamiser notre modèle de croissance et assurer la pérennité d'un modèle social rénové.

a) Accroître l'agilité du marché du travail

La réforme du marché du travail est une priorité pour combattre structurellement le chômage de masse. L'amélioration du fonctionnement du marché du travail doit permettre aux plus fragiles d'accéder durablement au marché du travail, notam-

ment les jeunes et les peu qualifiés. Elle permettra aux entreprises de s'adapter plus facilement à un environnement en permanente mutation et de créer ainsi des emplois sur le long terme.

La réforme de notre marché du travail s'appuie sur trois grands axes comme détaillé dans le programme de travail remis par le Gouvernement aux partenaires sociaux le 6 juin.

Le premier axe porte sur la réforme du dialogue social et du code du travail qui comprend trois volets principaux. Premièrement, une nouvelle articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche est mise en œuvre, pour garantir un élargissement sécurisé du champ de la négociation collective et pour permettre des accords au plus près du terrain. Deuxièmement, le dialogue économique et social est simplifié et renforcé notamment grâce à la fusion des différentes instances

représentatives du personnel et à la restructuration des branches professionnelles. Enfin, les règles régissant les relations de travail sont désormais plus prévisibles et plus sécurisantes avec, en particulier, la mise en place d'un plancher et d'un plafond pour les indemnités prud'homales²⁹, le raccourcissement des délais de recours aux prud'hommes, l'encouragement du recours à la conciliation employeur-employé, la redéfinition du périmètre d'appréciation de la cause de licenciement pour motif économique et la facilitation des restructurations d'entreprise par les « ruptures conventionnelles collectives ». L'ensemble de ces mesures permettra aux entreprises de s'adapter plus vite et de prendre en compte leurs spécificités, notamment pour les TPE et les PME. A ce titre, elles soutiendront l'activité. La sécurisation des relations de travail, en réduisant l'incertitude qui entoure la rupture du contrat de travail, réduira la dualité du marché du travail, en encourageant les embauches en CDI et en réduisant les freins à l'embauche qui contribuent à notre taux exceptionnellement élevé de chômage structurel.

Le deuxième axe de réforme du marché du travail portera sur l'assurance chômage. Celle-ci sera désormais étendue aux salariés démissionnaires et aux indépendants. En sécurisant les transitions professionnelles d'un statut à l'autre, cette réforme facilitera la mobilité des actifs vers les emplois de qualité et incitera à la prise de risque inhérente à l'entrepreneuriat. La contrepartie de ces droits nouveaux sera un meilleur contrôle de la recherche d'emplois pour inciter à la formation et au retour effectif à l'emploi. Par ailleurs, un système de bonus-malus sur les cotisations sociales patronales pour l'assurance chômage conduira les employeurs à internaliser le coût social et financier que leurs politiques de ressources humaines et de gestion des compétences font porter à la société et notamment au régime d'assurance chômage.

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage constitue le troisième axe de la réforme du marché du travail. Le renforcement de

nos dispositifs de formation professionnelle facilitera la transition des actifs vers les secteurs d'avenir, plus productifs et davantage créateurs d'emplois, en accélérant ainsi la montée en gamme de notre économie. Elle permettra des retours à l'emploi plus efficaces et plus rapides. Cette réforme donnera lieu à une loi sur la sécurisation des parcours professionnels en 2018.

Ces réformes sont structurantes pour permettre le retour à l'emploi des populations qui en sont aujourd'hui le plus éloignées, notamment les moins qualifiés et les jeunes.

b) Diminuer la pression fiscale pour récompenser le travail, encourager l'investissement et la prise de risque

En parallèle des réformes structurelles sera mise en œuvre une baisse de la pression fiscale qui pèse sur les Français et sur les entreprises, afin de stimuler la demande et l'initiative privées. Cette baisse des prélèvements obligatoires vise à augmenter le pouvoir d'achat des ménages, l'investissement et la création d'emplois des entreprises. Il s'agit en outre d'encourager le travail et l'esprit d'entreprise.

Le poids des prélèvements obligatoires baissera d'un point de PIB d'ici 2022, dont plus de 10 Md€ de baisse à la fin 2018.

Le premier objectif est que le travail paye. Pour cela, les cotisations salariales maladie et chômage des salariés du secteur privé seront supprimées. Cette mesure sera financée par une hausse de la CSG dont l'assiette est plus large, répondant ainsi aux préconisations d'élargissement des bases fiscales, notamment s'agissant du financement de la protection sociale afin qu'il ne pèse pas uniquement sur le travail. Elle procurera un gain significatif de pouvoir d'achat, représentant notamment un gain annuel net de salaire de 260 € pour un salarié rémunéré au SMIC. Elle viendra également stimuler l'emploi, en permettant une baisse de la taxation agrégée du facteur travail. Les indépendants bénéficieront également d'une réduction de

(29) Ce barème ne s'appliquera pas aux licenciements entachés par une faute de l'employeur d'une exceptionnelle gravité, notamment par des actes de harcèlement ou de discrimination.

leurs cotisations sociales. La prime d'activité sera revalorisée.

Le second objectif est de soutenir l'investissement des entreprises et l'attractivité de notre économie. Le taux nominal de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 % d'ici 2022, avec une nouvelle étape dès 2018. Cette baisse permettra de converger vers la moyenne européenne et de réduire la fiscalité totale pesant sur les entreprises, stimulant ainsi l'activité et la création d'emplois. La réforme de la fiscalité du capital, avec le remplacement de l'ISF par l'impôt sur la Fortune Immobilière et la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique à 30 % sur les revenus de l'épargne, encouragera l'investissement dans les entreprises en simplifiant drastiquement les décisions d'allocation de l'épargne, en se rapprochant des pratiques de nos voisins et en éliminant des taux marginaux excessivement élevés. Par ailleurs, le CICE sera transformé en allègement pérenne de cotisations patronales dès 2019 - date privilégiée afin de ne pas compromettre l'objectif de ramener le déficit public durablement sous 3 % du PIB. Cette mesure simplifiera le dispositif existant et soutiendra dans la durée la compétitivité-coût et les emplois des entreprises françaises. La baisse des cotisations patronales permettra en outre de soutenir la demande de travail peu qualifié du fait d'un ciblage accru de la mesure au niveau du salaire minimum.

Le troisième objectif est de rendre notre système fiscal plus juste. A ce titre, 80 % des ménages seront progressivement dégrevés d'ici 2020 de la taxe d'habitation, qui contribue à creuser les inégalités territoriales. Un premier allègement de 3 Md€ aura lieu dès 2018.

Le Projet de loi de finances pour 2018 qui a été présenté par le Gouvernement prévoit la mise en œuvre de l'essentiel de ces mesures en deux ans. Ces mesures permettent d'élargir l'assiette du financement de la protection sociale, une rationalisation des dispositifs de baisse du coût du travail et une baisse de l'imposition des bénéfices des entreprises.

c) Simplifier l'environnement des affaires afin de favoriser l'initiative et l'activité

L'environnement des affaires français a gagné en attractivité ces dernières années, le Gouvernement souhaite approfondir cette dynamique pour simplifier en profondeur et moderniser l'environnement des entreprises. De ce point de vue, la réforme du marché du travail procurera plus de flexibilité aux entreprises en leur permettant de mieux se réorganiser via des accords d'entreprise ou de branche. De plus, la sécurisation des relations de travail ainsi que la feuille de route fiscale annoncée offriront plus de visibilité et de sécurité aux entreprises.

Un projet de loi visera à améliorer les relations entre les entreprises et l'administration, d'une part en instaurant un droit à l'erreur pour les entrepreneurs de bonne foi dans leurs relations avec l'administration, et d'autre part en s'attachant à simplifier un grand nombre de réglementations.

Le Gouvernement approfondira l'effort de simplification des normes et procédures administratives applicables aux entreprises. La circulaire du Premier Ministre en date du 26 juillet 2017 prévoit que toute nouvelle norme réglementaire doit être compensée par la suppression ou la simplification d'au moins deux normes existantes dans le même champ d'intervention.

Afin de limiter les risques de divergence normative entre la France et ses principaux partenaires européens, qui peuvent entraîner des effets négatifs pour la compétitivité des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes, le Gouvernement entend lutter contre la sur-transposition des directives européennes dans le droit applicable aux entreprises. La circulaire du 26 juillet 2017 rappelle ainsi que toute transposition au-delà de la norme minimale fixée dans la directive concernée est proscrite et qu'un travail d'inventaire sur le stock de transpositions existantes sera entrepris. A titre d'exemple dans le domaine financier, le Gouvernement dispensera les petites entreprises d'établir un rapport de gestion, comme le prévoit le droit européen.

Le régime social des indépendants (RSI) sera progressivement adossé au régime général de la Sécurité Sociale à partir du 1^{er} janvier 2018 pour être totalement supprimé au plus tard le 31 décembre

2019. Cette nouvelle organisation devra s'accompagner d'améliorations rapides et visibles de la qualité de service aux assurés.

Des mesures de simplification seront également introduites dans les procédures pour la construction de logements neufs, notamment dans les bassins d'emplois les plus dynamiques. Cette action diminuera les coûts de construction, stimulant ainsi l'offre de logements neufs.

Les ouvertures à la concurrence des marchés seront poursuivies avec notamment l'adoption d'une « loi des mobilités » dont l'un des volets assurera la transposition du quatrième paquet ferroviaire. Cette ouverture à la concurrence devrait stimuler les gains de productivité, la croissance du secteur ainsi que les créations d'emplois.

Pour renforcer l'attractivité de la capitale et en faire une des premières places financières d'Europe, la taxe sur les transactions financières intrajournalières ainsi que la quatrième tranche de la taxe sur les salaires seront supprimées dès 2018. De nouveaux lycées internationaux et de nouvelles classes bilingues seront également ouverts afin de faciliter l'installation des cadres souhaitant s'installer à Paris.

2. Transformer notre appareil économique, investir dans la croissance de demain

La croissance de demain repose sur une montée en gamme de notre économie, et sur notre faculté à répondre aux grands défis du XXI^e siècle. Cela suppose de favoriser l'innovation des entreprises françaises et sa diffusion dans l'ensemble du tissu productif.

a) Accélérer la transformation du tissu d'entreprises, notamment petites et moyennes

Un effort spécifique sera réalisé en faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires pour les entreprises. A cet effet, un plan d'action en faveur de la croissance des entreprises sera présenté courant 2018.

Ce projet, qui fera suite à un processus de concertation approfondi, comportera des mesures visant à lever les freins au développement des entreprises françaises tout au long de leur parcours, de

la création, à la croissance, la conquête de nouveaux marchés et jusqu'à la cession ou la transmission. De multiples leviers seront mobilisés, en particulier : la création, la gestion de la croissance sur le plan statutaire et réglementaire et la transmission d'entreprise ; le financement des entreprises en fonds propres, en dette de long terme et en trésorerie ; la numérisation et l'innovation dans les entreprises ; la relation entre les entreprises et l'administration ; la conquête de nouveaux marchés à l'export.

b) Stimuler l'investissement privé vers l'innovation et les projets porteurs de croissance

La France souffre d'un déficit chronique de qualité, et non de quantité, de l'investissement. Pour répondre à ce déficit, il est nécessaire d'orienter l'épargne française vers les investissements dans les entreprises qui prennent des risques, qui innovent et qui créent les emplois de demain. La fiscalité qui pèse sur ces investissements sera donc allégée.

Pour dynamiser l'investissement productif, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) sera transformé en Impôt sur la fortune immobilière (IFI) dès 2018. Cette évolution soustrait de l'assiette de l'impôt sur le patrimoine toute l'épargne investie dans les actifs mobiliers, qui sont les plus directement utiles à l'économie et qui n'alimentent pas les rentes et l'inflation des prix immobiliers et fonciers.

En outre, un taux de prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur les revenus de l'épargne sera également instauré en 2018, incluant les prélèvements sociaux. Cette réforme introduira également une fiscalité de l'épargne plus neutre, qui réduira les avantages fiscaux dont bénéficient certains placements peu risqués et permettra de réorienter l'épargne vers le financement des entreprises.

Ces différentes mesures s'inscrivent dans une logique de convergence européenne puisque les taxes sur le capital ont en France un poids particulièrement élevé par rapport à nos partenaires européens. Ces réformes contribueront ainsi à une réduction du coût du capital, ce qui favorisera l'investissement dans les entreprises françaises

- c) Investir pour construire la croissance de demain et accélérer la transition écologique

En parallèle, l'investissement public sera activé dans les secteurs clefs pour réussir la transition de notre économie. L'investissement, en particulier dans le capital humain, revêt une place centrale dans la stratégie de politique économique.

Un Grand plan d'investissement (GPI, cf. encadré 3) de 57 Md€ sera ainsi mis en œuvre pour soutenir l'investissement dans la formation professionnelle – 15 Md€ y seront consacrés – la transition

écologique, l'agriculture, la santé ou encore la transformation de l'action publique par la diffusion du numérique. Intégré à la trajectoire de finances publiques présentée par le Gouvernement, ce plan permettra non seulement d'accroître notre potentiel de croissance et d'emploi, mais aussi de générer des économies à moyen terme. Ce plan sera dans certains domaines appuyé par des réformes de structure, notamment concernant la formation professionnelle, afin de rendre plus efficace les fonds investis (cf. encadré 3).

Encadré 3 : Le Grand Plan d'Investissement

Initiative majeure des cinq prochaines années, le grand plan d'investissement (GPI) a pour objectif de répondre à quatre défis auxquels notre pays est confronté : accélérer la transition écologique, édifier une société de compétence, ancrer la compétitivité sur l'innovation, et construire l'État de l'âge numérique. Ce plan, qui sera constitué d'investissements au sens large (notamment dans la formation et la transition écologique), renforcera nos performances économiques et sociales. Il contribuera à déployer le plein potentiel des réformes structurelles qui seront mises en œuvre en parallèle, incluant des réformes budgétaires. Sa préfiguration fait l'objet d'une mission confiée par le Premier Ministre à M. Jean Pisani-Ferry qui a rendu ses conclusions en septembre.

Le GPI financera des actions pour atteindre les priorités suivantes : accélérer la transition écologique pour faire prendre à la France le virage vers la neutralité carbone ; redéfinir la politique de transport, en insistant sur la mobilité du quotidien ; développer les compétences des actifs pour faciliter l'accès à l'emploi, notamment pour les chômeurs de longue durée et les jeunes sans qualification ; stimuler la montée en gamme des filières agricoles ; transformer l'action publique par la diffusion du numérique ; moderniser notre système de santé. Les projets du plan d'investissement accompagneront également dans leur transformation les collectivités territoriales et l'outre-mer. Le troisième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sera une des composantes du GPI. Il contribuera, conformément à ses objectifs, à la valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, et stimulera l'innovation et la modernisation des entreprises.

Les allocations par action des investissements seront indicatives et fongibles. Elles seront définies en fonction des objectifs du plan, mais aussi de la maturité et de la qualité des projets qui seront présentés. Un mode de gouvernance exigeant sera défini, axé sur une logique d'initiative, d'efficacité et de cohérence de l'action publique. Un suivi de la cohérence du plan sera organisé auprès du Premier ministre, afin de s'assurer du respect de la logique du GPI et de ses objectifs prioritaires. Les ministres responsables seront invités à sélectionner des investissements dotés d'un caractère réellement transformant et répondant à ces objectifs ainsi qu'à la stratégie de réforme qu'ils conduisent, et ils porteront leur mise en œuvre. Des évaluations rigoureuses des projets dès le stade de leur sélection et au cours de leur mise en œuvre permettront, le cas échéant, de décider d'une réorientation des financements. Des évaluations ex post seront prévues pour juger de l'efficacité des projets conduits. Le Projet de loi de programmation des finances publiques intègre le financement de ce plan qui montera en charge progressivement pendant le quinquennat. Des premières actions seront mises en œuvre dès 2018 dans le cadre de la loi de finances, notamment sur son volet formation.

Ces actions d'investissement seront menées en cohérence avec les réformes fiscales et réglementaires pour transformer l'économie, secteur par secteur.

La transformation de notre appareil productif doit également allier efficacité économique et efficacité énergétique afin que son empreinte environnementale soit plus limitée. Il s'agit d'une dimension au cœur de l'ensemble de notre stratégie économique, facteur de transformation de notre appareil productif, de protection pour nos concitoyens et pour les générations futures, mais également d'un système fiscal qui va vers plus d'efficacité économique.

Afin d'accélérer la conversion écologique de notre économie, la hausse de la fiscalité carbone sera amplifiée et la convergence entre la fiscalité du diesel et celle de l'essence sera assurée d'ici 2022. De même, la taxe sur les véhicules de société sera « verdie ». Ainsi, les acteurs économiques seront incités à internaliser dans leurs comportements le coût social généré par l'usage des énergies fossiles. Ces mesures permettront également de faire progresser la part de la fiscalité environnementale dans les recettes publiques. Ce type de fiscalité est en effet particulièrement souhaitable puisqu'elle permet un « double dividende », en incitant à la transformation des comportements et en générant des ressources permettant de baisser d'autres taxes plus défavorables à l'activité économique.

Des mesures fiscales seront également adoptées afin de réduire les comportements à risque dont les effets sur la santé, la mortalité précoce et les dépenses curatives sont indiscutables. Dans ce cadre, le prix du paquet de cigarette sera porté à 10 euros à l'horizon 2020.

En outre, un fonds pour l'industrie et l'innovation sera mis en place. Doté de 10 Md€ par des cessions ou transferts d'actifs publics, ce fonds aura vocation à générer des revenus permettant de soutenir l'innovation, en particulier l'innovation de rupture. Il exercera des effets d'entraînement sur la dépense privée et favorisera l'émergence d'un écosystème de start-ups et de PME innovantes. La création du fonds pour l'industrie et l'innovation

sera par ailleurs l'occasion de simplifier et de rationaliser le nombre et la complexité des dispositifs de soutien à l'innovation.

Le GPI comme le fonds pour l'industrie et l'innovation seront articulés avec les instruments européens existants. Les investissements du GPI seront opérés parallèlement à ceux des fonds structurels européens, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement stratégique (FEIS) – plan « Juncker ». Le fonds pour l'industrie et l'innovation optimisera son action en tenant compte des programmes cadres européens pour l'innovation (H2020 et le 9^e programme cadre qui lui succèdera, ainsi que le futur Conseil Européen de l'innovation). Dans les deux cas, la complémentarité et l'additionnalité seront recherchées par les différents acteurs qui s'appuieront les uns sur les autres.

d) Investir dans l'éducation

L'investissement dans le capital humain reposera également sur des mesures structurelles en faveur de l'investissement éducatif, et ce dès la rentrée 2017. Concernant l'école et le collège, ces mesures permettront de renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, le soutien aux élèves et l'autonomie des établissements : seront ainsi mis en œuvre le dédoublement des classes de CP en Réseaux d'éducation prioritaires renforcés (REP+), pour un dédoublement complet des classes de CP et CE1 en REP et REP+ d'ici 2019, la revalorisation de la prime annuelle aux enseignants en zone prioritaire et la mise en place du programme « devoirs faits ». Les établissements pourront également adapter les rythmes scolaires et davantage de liberté sera laissée aux équipes pédagogiques. L'articulation secondaire/supérieur sera également repensée en améliorant le processus d'orientation : cela passera notamment par une réforme du baccalauréat. Enfin, des discussions démarreront avec les partenaires sociaux en octobre 2017 concernant la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle permettra notamment de renforcer le lien entre le lycée professionnel et le monde de l'entreprise par l'apprentissage. Un projet de loi sera présenté au printemps 2018.

Encadré 4 : Le plan Climat

Afin d'assurer l'application de l'Accord de Paris dans le but de contenir l'augmentation moyenne de la température nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, le Plan Climat présenté le 6 juillet 2017 par le ministre de la Transition écologique et solidaire vise à accélérer l'effort en faveur de la transition énergétique et climatique. Ce plan vise notamment à : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ; éradiquer la précarité énergétique, notamment en supprimant les « passoires thermiques », d'ici dix ans ; mettre fin à la vente de voitures émettant des gaz à effet de serre d'ici 2040 ; arrêter les dernières centrales électriques à charbon d'ici 2022.

Pour ce faire, la fiscalité du diesel et celle de l'essence auront convergé d'ici 2022 et la hausse de la fiscalité carbone sera plus rapide. Le crédit d'impôt transition énergétique sera quant à lui recentré sur les dispositifs les plus efficaces. Une partie substantielle du Grand Plan d'investissement sera consacrée à la transition écologique. Une feuille de route a été publiée en septembre afin d'améliorer le pilotage et l'efficacité des dépenses d'aide à la rénovation thermique. L'effort de recherche publique dans le domaine de la transition énergétique sera doublé d'ici 2020. En outre, l'arrêt de délivrance des permis d'exploitation des hydrocarbures a d'ores et déjà été annoncé. Des mesures favoriseront le développement de l'économie circulaire et de la finance verte. Le cadre de déploiement des énergies renouvelables sera également simplifié.

Des mesures de compensation seront introduites pour ne pas pénaliser les ménages les plus modestes (hausse du chèque énergie notamment). Des contrats de transition écologique permettront, en incluant toutes les parties prenantes, de contribuer au reclassement optimal des salariés dont l'emploi est directement menacé par la transition à moyen terme. En outre, les petites entreprises étant particulièrement exposées aux bouleversements engendrés par la transition énergétique, elles pourront être accompagnées gratuitement par l'ADEME.

3. Protéger nos concitoyens, mieux partager les opportunités

Les réformes engagées fourniront un socle permettant d'assurer l'inclusion sociale et de réduire la fracture territoriale, tout en s'inscrivant dans l'impératif de développement durable (cf. encadré 4).

a) Un meilleur accès à l'emploi et à la formation et une protection sociale renforcée pour les plus vulnérables

Les mesures améliorant le fonctionnement du marché du travail, la réforme de l'assurance chômage et l'effort en faveur de la formation favoriseront l'inclusion sociale, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi, et la sécurisation des parcours professionnels. Les mesures fiscales vont également dans le sens de l'équité, notamment l'exonération ciblée de taxe d'habitation, la bascule d'une partie des cotisations salariales sur la CSG ou encore la transformation et le recentrage du CICE au niveau des bas salaires. En réduisant le coin fiscal-social sur les bas salaires, elles permettront une meilleure intégration des peu ou pas qualifiés sur le marché du travail.

b) De nouvelles protections pour les plus fragiles

Des mesures spécifiques seront prises pour favoriser l'inclusion des plus vulnérables.

Nous augmenterons la prime d'activité pour les travailleurs modestes (jusqu'à atteindre près de 100€ par mois au niveau du SMIC en 2022, en tenant compte de la bascule de cotisations sociales), qui est une dépense sociale « active », c'est-à-dire incitative à la reprise d'emploi.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) seront revalorisées dès 2018. En parallèle, les procédures pour les bénéficiaires de droits sociaux seront simplifiées pour en faciliter l'accès.

La hausse progressive de la fiscalité énergétique sera compensée pour les ménages modestes par la baisse de la taxe d'habitation et par un chèque énergie. La transition vers une mobilité propre

sera permise par l'amélioration des infrastructures de transport du quotidien, ainsi que par la mise en place d'une prime à la conversion favorisant l'acquisition de véhicules propres.

c) Assurer la soutenabilité de notre système de retraite et moderniser notre système de santé

Le Gouvernement entreprendra, au cours du quinquennat, une refonte en profondeur de notre système de retraite. Dans son avis de juillet 2017, le Comité de suivi des retraites appelle en effet à « améliorer la transparence, la lisibilité et la gouvernance » de ce système et à en résorber les inégalités.

Cette refonte visera à faire en sorte qu'un euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous, ce qui rendra ce système plus simple, plus prévisible et plus juste, et ce qui permettra de sécuriser la mobilité professionnelle. Le nouveau système tiendra compte des gains d'espérance de vie au fil des générations, ce qui facilitera le pilotage du système et l'équilibre financier de long terme. Le cadre de la réforme précisera l'unification progressive des règles de calcul des différents régimes de retraite et sera présenté d'ici fin 2018 et prendra en compte les exigences de retour à l'équilibre.

Enfin, le quinquennat doit permettre de relever le défi du perfectionnement d'un système de santé qui fait une part trop modeste à la prévention. Plusieurs mesures, concernant la fiscalité comportementale, l'engagement des étudiants des filières santé dans un service sanitaire axé sur des actions de prévention, auront pour objet de réduire à terme les dépenses curatives et plus largement, en prévenant des comportements à risque ou la transmission de maladies invalidantes (extension du champ des vaccinations), de réduire la mortalité prématurée.

d) Logement et aménagement du territoire

Un projet de loi logement est en préparation pour l'automne, centré autour des thématiques suivantes : (i) créer une politique de l'offre dans les zones tendues pour répondre à un besoin territo-

rialisé important des ménages, (ii) favoriser l'accès au logement des plus vulnérables, (iii) accompagner la transition énergétique, numérique et territoriale. La stratégie du Gouvernement en matière de logement présentée le 20 septembre a été élaborée en s'appuyant sur un processus de concertation et d'appel aux contributions de la société civile.

Afin d'éviter que se creuse le fossé entre la France des métropoles, la France périphérique et les territoires ruraux, les collectivités locales seront accompagnées dans la transition numérique pour garantir un accès au haut et très haut débit en 2020 partout en France via l'utilisation de complémentarités technologiques. Un plan de lutte contre les déserts médicaux sera également présenté à l'automne, en lien avec les collectivités locales et les acteurs de la santé (notamment via la multiplication des maisons de santé pluridisciplinaires). Des Assises de la mobilité ont été lancées en septembre pour éclairer les grandes orientations de la politique des mobilités, avec notamment une priorité donnée aux transports du quotidien et donc à l'entretien et à la modernisation des réseaux existants.

e) Égalité femmes-hommes

Des mesures ont été annoncées en faveur de l'égalité femmes-hommes, incluant le lancement d'opérations de contrôles aléatoires des politiques salariales et de ressources humaines des entreprises ou encore la mise en place d'une « formation aux bonnes pratiques d'égalité » pour les entreprises les moins respectueuses de leurs engagements en ce domaine. Un plan de développement de la mixité des métiers sera également mis en place et des actions favorisant le retour à l'emploi des parents de jeunes enfants par un meilleur accompagnement à la recherche d'emploi ou à l'accès à la formation seront menées. Enfin, le meilleur respect d'objectifs de parité à l'Assemblée Nationale ou au sein du Gouvernement permettra également de progresser en la matière.

f) Une Europe qui protège

Enfin, notre action doit s'inscrire dans le cadre d'une Europe qui protège. Le renforcement de l'architecture de la zone euro, et notamment de l'intégration économique et financière, soutiendra la croissance et permettra à cette dernière de mieux résister aux chocs économiques, limitant ainsi l'impact sur l'emploi et sur les plus fragiles. Par ailleurs, afin de lutter contre la concurrence déloyale et les abus, la France défend une révision ambitieuse de la directive sur les travailleurs détachés en réaffirmant le principe du « à travail égal, salaire égal » tout en renforçant les instruments de lutte contre la fraude dans ce domaine. En matière d'investissement, le dispositif de contrôle des investissements stratégiques, proposé par la Commission européenne et souhaité par la France, a pour objectif de restaurer la souveraineté économique à l'échelle de l'UE, en cohérence avec notre action en faveur de l'investissement de l'épargne domestique dans les entreprises.

4. Restaurer nos finances publiques

Assainir nos finances publiques constitue une priorité et un cadre indispensable à l'ensemble de notre stratégie économique.

a) Des objectifs ambitieux de redressement des comptes publics

En vue de limiter les risques de dérapage budgétaire mis en lumière par l'audit de Cour des comptes, des mesures de redressement ont été prises par le Gouvernement dès l'été. Ainsi, 4,2 Md€ d'économies supplémentaires ont été réalisées, par le biais d'un décret d'avance et d'un décret d'annulation portant sur plus de 3,3 Md€ de crédits, et par des mesures correctrices pour environ 1,0 Md€. Ces mesures permettront de maintenir le déficit public sous le seuil de 3 % du PIB.

Le redressement des finances publiques est une nécessité pour se prémunir contre le risque d'une remontée des taux d'intérêt et pour permettre la baisse ambitieuse de la pression fiscale. De plus, recouvrer des marges budgétaires est nécessaire au financement des priorités du Gouvernement

pour le quinquennat, en matière d'éducation, d'investissement, de sécurité ou pour porter l'effort de dépenses militaires à 2 % du PIB d'ici 2025, qui auront des effets positifs sur l'économie française.

Le redressement de nos comptes publics repose sur une trajectoire ambitieuse de finances publiques présentée dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Celle-ci prévoit une réduction du déficit de plus de 2 points qui s'appuiera essentiellement sur une baisse du poids de la dépense publique de plus de 3 points de PIB sur le quinquennat. Cet effort sur la dépense publique permettra de financer dans le même temps une baisse des prélèvements obligatoires d'environ un point de PIB à horizon 2022. La trajectoire d'ensemble permettra de réduire le poids de la dette publique d'environ 5 points de PIB d'ici 2022. L'orientation budgétaire ainsi programmée permettra d'assurer la soutenabilité des comptes publics tout en étant compatible avec la reprise à l'œuvre depuis plusieurs trimestres.

La progression de la masse salariale du secteur public sera limitée, notamment grâce au gel du point d'indice des fonctionnaires en 2018, au rétablissement du jour de carence des fonctionnaires et à des réductions d'effectifs.

b) Une revue du champ et des méthodes de l'action publique

Afin de réduire le poids de la dépense publique sans dégrader la qualité des services rendus, des efforts seront réalisés en vue d'en améliorer l'efficacité. Toutes les administrations publiques seront mises à contribution.

Dans le cadre du processus « Action publique 2022 », chacun des champs d'intervention de la sphère publique sera examiné en vue de leur rationalisation.

Cette transformation de l'action publique se fera en associant les usagers, les agents publics et les parlementaires.

Dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI), un fonds de réforme de l'État doté de 700 M€ sur cinq ans sera mis en place pour financer les coûts d'investissements nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles d'administrations publiques pour dégager des économies de fonctionnement pérennes.

OBJECTIFS ÉCONOMIQUES RECHERCHÉS PAR LES RÉFORMES

REFORMES	PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES	CALENDRIER	MECANISMES ECONOMIQUES ET ELEMENTS D'EVALUATION
LIBERER LES FORCES CREATRICES			
Marché du travail	Réforme du marché du travail	Ordonnances prises en conseil des ministres le 22 septembre 2017	Milleur appariement sur le marché du travail conduisant à des gains de productivité, prévisibilité plus forte, amélioration et baisse du coût des instances de représentation conduisant à une baisse du coût du travail Sécurisation des parcours permettant une plus grande prise de risque
	Réforme de l'assurance chômage		
	Extension de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants	Printemps 2018	

REFORMES	PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES	CALENDRIER	MECANISMES ECONOMIQUES ET ELEMENTS D'EVALUATION
LIBERER LES FORCES CREATRICES			
Réforme fiscale	<p>Suppression des cotisations salariales maladie et chômage pour les salariés du privé et du public</p> <p>Compensation par une hausse de CSG dont l'assiette est plus large afin que le financement de la protection sociale ne pèse pas uniquement sur le travail</p>	PLFSS 2018	<p>Gain de pouvoir d'achat pour les ménages, notamment les plus modestes et les actifs et incitation à l'offre de travail en rendant le travail plus rémunérateur</p> <p>Stimulation de l'embauche par une baisse du coût du travail</p> <p>Baisse du coût du capital et plus grande neutralité de l'épargne permettant une meilleure allocation de l'épargne vers le financement des entreprises et encouragement à la prise de risque, hausse de l'investissement</p> <p>Déplacement de la taxation vers des assiettes moins distorsives</p> <p>Gains de compétitivité et accroissement de la demande de travail peu qualifié</p> <p>Au total, les mesures fiscales pourraient rehausser l'activité de près de 3 points de PIB à long terme, hors prise en compte du financement des mesures</p>
	<p>Dégrèvement de la taxe d'habitation pour les 80% des ménages les plus modestes</p>	Mise en place progressive à partir de 2018	
	<p>Abaissement du taux nominal de l'impôt sur les sociétés à 25% d'ici 2022, avec une nouvelle étape dès 2018</p>	PLF 2018	
	<p>Simplification du dispositif existant afin de le maintenir dans la durée et ciblage accru au niveau du salaire minimum</p>	PLF 2018 et PLFSS 2018	
	<p>Taux de prélèvement forfaitaire unique de 30% sur les revenus de l'épargne, incluant les prélèvements sociaux</p>	PLF 2018	
	<p>Transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI)</p>		

REFORMES	PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES	CALENDRIER	MECANISMES ECONOMIQUES ET ELEMENTS D'EVALUATION
LIBERER LES FORCES CREATRICES			
Environnement des affaires	Droit à l'erreur	Fin 2017	
	Simplification du cadre réglementaire		Baisse des coûts pour les entreprises , retour de la confiance et gains de productivité Renforcement de l'attractivité du territoire Facilitation de la création d'entreprise et encouragement à la prise de risque entrepreneurial
	Agenda d'attractivité	Circulaire du 26 juillet 2017 PLF 2018	

STRATEGIE DE POLITIQUE ECONOMIQUE DE LA FRANCE

REFORMES		PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES	CALENDRIER	MECANISMES ECONOMIQUES ET ELEMENTS D'EVALUATION
PROTEGER ET PARTAGER LES OPPORTUNITES				
Pouvoir d'achat des ménages les plus modestes	Revalorisation des minima sociaux	Revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la prime d'activité, dès 2018. Mise en place d'un chèque énergie, d'une prime à la conversion de véhicules polluants pour accompagner les ménages les plus modestes dans la transition écologique	PLF 2018	Hausse du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, renforcement des incitations à l'activité et accompagnement dans la transition écologique
Logement	Plan d'action logement	Construire plus, mieux et moins cher : abattement fiscal sur les plus-values, zéro nouvelle norme technique dans la construction, lutte contre les recours abusifs Répondre aux besoins de chacun : réforme des aides au logement, création d'un bail mobilité, construction de 80 000 logements pour les étudiants et les jeunes actifs, renforcement de la mobilité dans le parc social, orientation des ménages les plus précaires vers du logement abordable Améliorer le cadre de vie : doublement du programme de renouvellement urbain, rénovation des logements les plus énergivores, rénovation du parc de logement dans le centre des villes moyennes	PLF 2018 et présentation d'un P.U.L. logement fin 2018	Augmentation de l'offre de logements Hausse du pouvoir d'achat des ménages permise par une baisse des loyers et des coûts de construction Baisse des dépenses publiques de logement

REFORMES		PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES		CALENDRIER		MECANISMES ECONOMIQUES ET ELEMENTS D'EVALUATION	
PROTEGER ET PARTAGER LES OPPORTUNITES							
Egalité des territoires	Plan très haut débit	Déploiement de l'accès au très haut débit pour l'ensemble de la population d'ici 2022		Lancé en 2013 Accélération du calendrier annoncée en juillet 2017			
	Plan de lutte contre les déserts médicaux	Plan de lutte contre les déserts médicaux , en lien avec les collectivités locales et les acteurs de la santé (notamment via la multiplication des maisons de santé pluridisciplinaires)		Présenté en septembre 2017		Réduction des fractures territoriales , amélioration du quotidien des citoyens et de la qualité des services publics	
	Assises de la mobilité	Assises de la mobilité en vue de favoriser des mobilités plus propres, plus connectées et plus sûres , de réduire les fractures territoriales, de favoriser l'intermodalité et de rendre les mobilités plus soutenables en équilibrant les modèles économiques, en dégageant des ressources à la hauteur des besoins et en rendant la gouvernance plus efficace		Automne 2017 pour la tenue des assises			
Réforme des retraites	Unification des régimes de retraite	Unification progressive des règles de calcul des différents régimes de retraite Un euro cotisé devra ouvrir les mêmes droits pour tous		Cadre de la réforme présenté fin 2018		Amélioration du pilotage du système et de l'équilibre financier de long terme Mieux appariement sur le marché du travail par une incitation à la mobilité	

REFORMES	PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES		CALENDRIER	MECANISMES ECONOMIQUES ET ELEMENTS D'EVALUATION
	TRANSFORMER ET INVESTIR			
Transformation de notre appareil productif	Plan d'actions en faveur de la croissance des entreprises	Encouragement de la croissance des entreprises , notamment TPE et PME, en levant les freins à leur croissance tout au long de leur parcours	Projet de loi présenté courant 2018	Incitation à l'investissement pour les entreprises et gains de productivité Effet d'entraînement sur la dépense privée et émergence d'un écosystème de start-ups et de PME innovantes Accélération de la transition écologique par l'internalisation du coût social généré par l'usage des énergies fossiles pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre
	Fonds pour l'industrie et l'innovation	Mise en place d'un fonds pour l'industrie et l'innovation doté de 10 Md€ pour soutenir l'innovation		
	Plan climat	Amplification de la hausse de la fiscalité carbone Convergence entre la fiscalité du diesel et celle de l'essence	Présenté le 6 juillet 2017 PLF 2018 pour la fiscalité carbone et la convergence diesel / essence	
Effort d'investissement	Grand plan d'investissement de 57 Md€	Soutien de l'investissement dans la transition écologique (20 Md€, les compétences (15 Md€), l'innovation et l'agriculture (13 Md€), la transformation de l'action publique et de la santé par la diffusion du numérique (8 Md€)	PLF 2018	Transformer le modèle et accélérer la transition écologique par l'investissement public Accroissement de la croissance potentielle Moderniser l'action publique et la rendre plus efficace
Renforcement du système de formation	Ecole de la confiance et dédoublement des CP/CE1 en REP/REP+	Dédoublement des classes de CP en REP+ Revalorisation de la prime annuelle aux enseignants en zone prioritaire Mise en place du programme « devoirs faits »	Dès septembre 2017 et PLF 2018	Hausse du taux d'emploi , accélération de la montée en gamme de l'économie, et gains de productivité induits par une hausse des qualifications
	Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Renforcement des dispositifs de formation professionnelle	Loi sur la sécurisation des parcours professionnels en 2018	

RÉFORMES	PRÉSENTATION DES PRINCIPALES MESURES	CALENDRIER	MÉCANISMES ÉCONOMIQUES ET ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION
Réforme de l'Action publique	Action publique 2022	Processus initié en septembre 2017	Meilleur service au citoyen et meilleur usage des ressources publiques
	Modernisation des services publics et adaptation aux besoins des citoyens, dans une logique d'efficience de l'action publique		

**Perspectives
économiques**

Perspectives économiques : vue d'ensemble

Après + 1,1 % en 2016, la croissance augmenterait sensiblement à + 1,7 %¹ en 2017 et en 2018.

La poursuite de la reprise en zone euro et plus globalement l'accélération de la demande mondiale contribueraient au redémarrage de l'activité en France. Cet effet serait toutefois progressif au vu des performances décevantes des exportations au 1^{er} semestre et dans un contexte où la compétitivité des entreprises françaises est affectée par l'appréciation de l'euro. La politique monétaire de la BCE devrait rester accommodante, ce qui faciliterait le financement des projets d'investissement des ménages et des entreprises.

Les évolutions favorables sur le marché du travail, avec la création de près de 300 000 emplois depuis un an, le redressement des marges des entreprises depuis 2013, et le regain d'optimisme à la fois des entreprises et des ménages visible dans les enquêtes joueraient positivement sur la demande intérieure privée. Après avoir retrouvé un élan positif en 2016, l'investissement immobilier confirmerait nettement son embellie à l'horizon de la prévision, avec des permis de construire qui reviendraient vers des niveaux proches de ceux connus en 2010 et 2011.

Le contexte économique est marqué par le redémarrage limité des prix qui progresseraient de + 1,0 % en 2017 puis + 1,1 % en 2018, après + 0,2 % en 2016.

Ce scénario de croissance² volontairement prudent est proche des dernières anticipations des autres prévisionnistes. Le FMI anticipe une croissance de + 1,6 %³ en 2017 puis + 1,8 % en 2018 dans le *Rapport Article IV France* publié le 21 septembre et l'OCDE table sur + 1,7 % en 2017 puis + 1,6 % en 2018 dans son *Interim Outlook* paru le 20 septembre. Le Consensus des économistes de marché de septembre s'est établi à + 1,6 % en 2017 comme en 2018. La Banque de France tablait également, en juillet, sur + 1,6 % les deux années et l'Insee attendait + 1,6 % pour

2017 dans sa *Note de conjoncture* de juin. Pour sa part, la Commission européenne n'a pas encore revu sa prévision publiée au printemps dernier : + 1,4 % en 2017 puis + 1,7 % en 2018.

L'économie française connaît une croissance vigoureuse depuis la fin 2016 et cette tendance se poursuivrait au 3^e trimestre 2017

Au 2^e trimestre 2017, la croissance atteint + 0,5 % pour le troisième trimestre consécutif. En glissement annuel, le PIB progresse de + 1,7 %, ce qui constitue le plus fort rythme de progression depuis 2011. Le dynamisme de l'activité est cohérent avec la très bonne orientation des enquêtes de conjoncture, qui indiquent des climats des affaires au plus haut depuis 6 ans.

La stabilité de la croissance depuis trois trimestres masque toutefois des évolutions plus heurtées sur certains postes. Ainsi, après avoir soutenu la production manufacturière au 4^e trimestre 2016, le secteur du raffinage l'a fortement grevée au 1^{er} trimestre, en raison de l'arrêt de deux raffineries (Provence-La Mède pour reconversion et Fos-sur-Mer pour maintenance). Le redémarrage de la raffinerie de Fos en mars a ensuite soutenu la production manufacturière au 2^e trimestre. Le profil trimestriel de la consommation des ménages a aussi été affecté par des températures inférieures aux normales de saison à l'automne puis supérieures à l'hiver : les dépenses en énergie ont nettement augmenté au 4^e trimestre 2016 puis chuté au 1^{er} trimestre 2017. L'investissement des entreprises a fortement progressé en début d'année, avant l'expiration de la mesure de suramortissement au 15 avril, puis a sensiblement ralenti au printemps, confirmant l'effet d'anticipation qu'entraîne ce type de mesure. Enfin, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été fortement négative au 1^{er} trimestre, puis très favorable au 2^e trimestre : les exportations ont été tirées au printemps par la forte pro-

(1) Données cvs-cjo.

(2) La prévision du Rapport Économique, Social et Financier se fonde sur la deuxième estimation du 2^e trimestre 2017 parue le 29 août 2017. L'acquis de croissance a depuis été rehaussé

à +1,4 % suite à la publication des résultats détaillés du 2^e trimestre 2017 le 22 septembre 2017.

(3) Pour le FMI, il s'agit de la croissance brute et non de la croissance corrigée des prix ouvrables.

gression des ventes d'Airbus, la livraison du paquebot de croisière *Meraviglia* et la mise en orbite de 4 satellites.

Au 3^e trimestre 2017, la croissance resterait soutenue. Les dernières enquêtes de conjoncture dans l'industrie suggèrent en effet une production manufacturière très dynamique : le climat des affaires dans l'industrie de l'Insee a ainsi atteint en août un niveau inédit depuis décembre 2007. Le net rebond des dépenses en biens en juillet, même s'il est en partie lié au début tardif des soldes, va dans le sens d'une accélération de la consommation au 3^e trimestre. L'investissement des entreprises pourrait également accélérer, les soldes d'enquêtes relatifs à ce poste étant très favorables aussi bien dans l'industrie (enquête trimestrielle de l'Insee dans l'industrie de juillet, enquête bimestrielle dans le commerce de gros de juillet) que dans les services (enquête mensuelle de l'Insee d'août). L'investissement des ménages devrait aussi rester dynamique, en lien avec la forte progression des mises en chantier depuis plusieurs trimestres. En revanche, les exportations ralentiraient à l'été, essentiellement par contrecoup des fortes livraisons de matériels de transport enregistrées au printemps.

L'activité serait soutenue par une plus forte croissance dans les pays avancés et émergents et une accélération marquée de la demande mondiale

Dans les pays avancés, le rebond de l'activité américaine contrasterait avec la décélération britannique. Aux États-Unis, l'activité devrait accélérer progressivement sur l'horizon de prévision grâce au net rebond de l'investissement privé en 2017 et, en 2018, sous l'hypothèse de la mise en place d'un stimulus budgétaire. Au Japon, l'activité accélérerait en 2017 en lien avec une consommation dynamique et une accélération de l'investissement, stimulé notamment par l'organisation des Jeux olympiques et par le plan de relance des autorités, puis ralentirait en 2018. Au Royaume-Uni, la croissance diminuerait ; la hausse de l'inflation et le faible dynamisme des salaires finiraient par peser sur la consommation, tandis que l'effet positif de la dépréciation de la livre sur les exportations serait contenu.

En zone euro, la reprise économique se poursuivrait à un rythme soutenu. Le maintien du soutien monétaire de la BCE et de conditions de financement favorables soutiendrait la reprise du crédit et l'investissement des entreprises. Par ailleurs, l'accélération de la demande mondiale favoriserait la reprise des exportations malgré l'appréciation récente de l'euro. Parmi les grands pays de la zone euro, la croissance augmenterait en Allemagne et en Italie et resterait dynamique bien que moins soutenue en Espagne.

Dans les économies émergentes, les perspectives de croissance sont contrastées. La sortie de récession serait soutenue par la stabilisation du prix du pétrole en Russie mais elle serait retardée par les incertitudes politiques au Brésil. En Turquie, la croissance augmenterait en 2017 grâce à la modération des incertitudes politiques mais elle diminuerait en 2018 sous l'effet notamment de la détérioration de l'environnement des affaires. En Chine, la diminution anticipée du soutien des autorités à l'activité et le ralentissement anticipé de la croissance du crédit entraîneraient un ralentissement de l'économie en 2018. En Inde, la croissance rebondirait en 2018 en raison de la dissipation des effets négatifs de la démonétisation.

La demande mondiale adressée à la France accélérerait fortement à + 4,0 % en 2017 (après + 2,6 % en 2016), puis sa croissance serait stable en 2018. Elle a été révisée à la hausse depuis le programme de stabilité 2017-2020 du fait d'une révision à la hausse des échanges aussi bien dans les économies avancées que dans les principales économies émergentes. Cette accélération ne s'explique que très partiellement par l'accélération de l'activité mondiale, qui est de bien moindre ampleur. Elle est majoritairement liée à un redressement de l'élasticité des importations de nos partenaires commerciaux à l'activité mondiale. Ce redressement s'observe notamment dans les économies émergentes (Chine, Inde et Russie en particulier). La demande mondiale serait également soutenue par le rebond de l'investissement privé aux États-Unis et l'accélération du commerce des pays de l'OPEP en lien avec la hausse du prix du pétrole.

Après avoir marqué le pas en 2016, les exportations totales retrouveraient progressivement un rythme de croissance plus allant (+ 2,5 % en 2017 puis + 3,9 % en 2018), portées par l'accélération de la demande mondiale et le retour à la normale du tourisme. Après un 1^{er} semestre 2017 décevant, les exportateurs français tireraient davantage parti avec retard du redémarrage de l'activité mondiale. Les exportations seraient toutefois pénalisées par l'appréciation récente du change. Après une baisse en 2017, les performances à l'exportation se stabiliseraient à l'horizon de prévision.

Les importations ralentiraient en 2017 (+ 3,6 % après + 4,2 % en 2016), et progresseraient au même rythme en 2018, globalement en ligne avec la demande finale.

Au total, le commerce extérieur cesserait progressivement de peser sur la croissance du PIB (contribution comptable de 0,0 pt en 2018 après -0,8 pt en 2016 et -0,4 pt en 2017).

Le pouvoir d'achat resterait dynamique à l'horizon 2018

Après le fort rebond de 2016 (+ 1,8 % après + 0,8 % en 2015), le pouvoir d'achat conserverait son dynamisme en 2017 (+ 1,7 %), grâce en particulier à des créations d'emplois marchands élevées et en dépit du ralentissement des salaires réels. En 2018, le pouvoir d'achat resterait dynamique mais ralentirait à + 1,4 % sous l'effet principalement du ralentissement de l'emploi.

Après une accélération notable en 2016 (+ 2,3 % après + 1,4 %), la consommation des ménages ralentirait en 2017 (+ 1,3 %) en partie en raison d'un 1^{er} trimestre décevant lié à de faibles dépenses en énergie. En 2018, la consommation serait ainsi plus en ligne avec l'évolution du pouvoir d'achat (+ 1,4 %). **Au total, après un point bas atteint en 2016 (13,9 %), le taux d'épargne remonterait à 14,2 % en 2017 puis se stabiliserait à ce niveau en 2018.**

Après avoir progressé en 2016 pour la première fois depuis 2011, l'investissement des ménages resterait un facteur de soutien à l'activité

En 2017, l'investissement des ménages accélérerait sensiblement à + 4,2 % (après + 2,4 % en 2016) puis ralentirait un peu à + 3,4 % en 2018, en lien avec des mises en chantier moins dynamiques depuis quelques mois. L'environnement macroéconomique resterait favorable à l'investissement des ménages, à travers un pouvoir d'achat dynamique, des créations d'emplois élevées, et des prix des logements en augmentation⁴. Les conditions de financement resteraient par ailleurs favorables.

L'investissement des entreprises resterait soutenu en 2017 à + 3,7 %, et progresserait au même rythme en 2018

L'investissement hors construction des entreprises non financières progresserait encore nettement en 2017, à + 4,2 % (après + 3,9 % en 2016), en ligne avec un acquis à la fin du 1^{er} semestre très positif et des enquêtes auprès des entreprises bien orientées, l'effet de l'extinction de la mesure de suramortissement le 15 avril apparaissant par ailleurs relativement modéré. En 2018, dans un contexte macroéconomique porteur, l'investissement hors construction serait une nouvelle fois dynamique et croîtrait de + 4,1 %, soutenu par la vigueur de la demande intérieure et extérieure et des conditions de financement qui devraient rester favorables.

De son côté, l'investissement en construction des entreprises continuerait de croître en 2017 (+ 2,3 %) et en 2018 (+ 2,5 %). Il serait notamment porté par la hausse continue depuis 2015 des permis de construire de bâtiments non résidentiels.

(4) Cf. Trésor-Éco n°201 « Le redressement de l'investissement immobilier résidentiel est-il durable ? », DG Trésor, juillet 2017.

Malgré de moindres effets des politiques de l'emploi, l'emploi marchand progresserait de façon dynamique en 2017 et 2018, soutenu par le regain d'activité

5. L'emploi total devrait croître fortement en 2017 (+ 270 000 postes en moyenne annuelle), grâce au dynamisme de l'emploi marchand lié au regain d'activité. L'emploi total poursuivrait sa progression en 2018 (+ 135 000 postes).

L'emploi marchand a connu un net redressement en 2016 avec des créations d'emploi au plus haut depuis 2007 (près de 170 000 créations nettes en moyenne annuelle) grâce aux effets conjugués du CICE, du Pacte de responsabilité et du dispositif « Embauche PME ». Cette dynamique s'amplifierait en 2017 avec la création de 235 000 postes. Les créations d'emploi, qui ont été particulièrement élevées sur le 1^{er} semestre 2017, augmenteraient de façon plus modérée sur la seconde moitié de l'année, en raison de l'arrêt du dispositif « Embauche PME » à la fin du 1^{er} semestre 2017. En 2018, l'emploi marchand continuerait de progresser (+ 160 000 postes en moyenne annuelle), soutenu par le dynamisme de l'activité.

L'emploi non marchand ralentirait sa progression en 2017 (+ 35 000 postes en moyenne annuelle, après + 40 000 en 2016), puis pourrait se contracter en 2018 (-45 000 postes).

L'inflation s'élèverait à + 1,0 % en 2017 sous l'effet de l'augmentation des prix de l'énergie, puis augmenterait légèrement en 2018

L'inflation se redresserait en 2017 à + 1,0 %, après + 0,2 % en 2016, essentiellement du fait de l'augmentation des prix de l'énergie et des tarifs réglementés. **L'inflation sous-jacente fléchirait à + 0,4 % après + 0,6 % en 2016** : l'augmentation de l'inflation des services, sous l'effet de la reprise graduelle des salaires nominaux serait limitée par la baisse marquée des prix des télécommunications.

L'inflation augmenterait légèrement en 2018 (+ 1,1 %), soutenue par les mesures fiscales nouvelles sur l'énergie et le tabac (pour une contribution de + 0,3 pt d'IPC environ, *ceteris paribus*).

L'inflation sous-jacente se redresserait à + 0,8 % : les prix des produits manufacturés accélèreraient légèrement en lien avec le rebond passé des prix des matières premières industrielles, modéré toutefois par l'appréciation récente du change ; l'inflation des services continuerait à se redresser sous l'effet de l'accélération des salaires nominaux.

Cette prévision est soumise à de nombreux aléas

Les aléas sont équilibrés à la hausse et à la baisse.

Ce scénario de reprise repose notamment sur un maintien du prix du pétrole à son niveau récent, et une progression seulement limitée du taux de change euro-dollar (1,18 en 2018 contre 1,13 en 2017).

Le dynamisme des exportations françaises dépendra de la croissance de nos partenaires, qui peut notamment être affectée par le déroulement des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE, ainsi que par la situation économique dans les économies émergentes, notamment en Chine. Il dépendra aussi de l'orientation de la politique budgétaire américaine.

Les comportements des ménages et des entreprises français sont également incertains. En particulier, le comportement des ménages et des entreprises constitue un aléa entourant la prévision : à la hausse si le rebond cyclique était plus marqué qu'anticipé et si le dynamisme des créations d'emploi et le regain de confiance des ménages soutenaient la consommation ; à la baisse si les entreprises décidaient de poursuivre l'assainissement de leur situation financière et d'utiliser l'amélioration de leurs marges pour se désendetter, ou si le ralentissement des mises en chantier observé s'accroissait. Par ailleurs, l'impact des gels du printemps 2017 sur la production viticole reste encore incertain.

Tableau 1: Prévisions économiques 2017-2018
(variations en volume en % sauf indication contraire)

	2016	2017	2018
PIB France *	1,1	1,7	1,7
Demande mondiale adressée à la France	2,6	4,0	4,0
Indice des prix à la consommation en France	0,2	1,0	1,1
PIB Monde	3,2	3,6	3,6
PIB États-Unis	1,5	2,0	2,4
PIB Zone euro	1,8	2,0	1,8
Taux de change USD/EUR	1,11	1,13	1,18
Prix du <i>Brent</i> en USD	44	52	52

* Données corrigées des jours ouvrables.

Encadré 1 : Retour sur les prévisions 2017-2018

Par rapport au programme de stabilité d'avril 2017 (PSTAB), les prévisions de croissance pour 2017 et 2018 sont rehaussées à 1,7 % chaque année, contre 1,5 % dans le PSTAB. Cette révision s'explique à la fois par une activité plus dynamique que prévu au 1^{er} semestre 2017, et par la très bonne orientation des enquêtes de conjoncture, qui suggèrent une croissance toujours forte au 3^e trimestre.

L'investissement hors construction des entreprises soutiendrait davantage l'activité qu'attendu au printemps. Il a été plus dynamique que prévu au 1^{er} semestre, l'impact négatif de la fin du suramortissement ayant été relativement limité au 2^e trimestre, alors que les enquêtes de conjoncture indiquent un investissement très allant au 3^e trimestre. L'investissement des ménages a aussi été plus vigoureux qu'attendu. À l'inverse, la consommation des ménages a déçu au 1^{er} trimestre par rapport aux attentes. Elle est inchangée depuis le PSTAB malgré un pouvoir d'achat plus dynamique, soutenu par des créations d'emploi en fin d'année 2016 et début d'année 2017 plus fortes qu'attendu lors du PSTAB.

En dépit d'une demande mondiale plus allante en 2017 qu'anticipé en avril, les exportations ont été moins dynamiques qu'attendu au 1^{er} semestre (ce qui est lié en grande partie aux livraisons de matériel de transport). Les importations sont restées dynamiques au 1^{er} trimestre, malgré le ralentissement de la demande intérieure hors stocks, mais ont beaucoup ralenti au 2^e trimestre. Sur l'année, la contribution du commerce extérieur à la croissance serait plus négative qu'attendu en avril. La production des entreprises a néanmoins été très allante au 1^{er} semestre, ce qui s'est traduit par chez les entreprises par des comportements de stockage plus marqués qu'attendu.

Pour 2018, la révision de la prévision de croissance s'explique surtout par des effets d'entraînement : le surcroît de dynamisme de l'activité en 2017 conduirait à un investissement plus élevé, en particulier chez les entreprises. La révision en hausse de la demande mondiale serait contrebalancée par l'effet de l'appréciation du change, si bien que les exportations seraient quasi-inchangées.

Par rapport aux prévisions d'avril, les prix progresseraient légèrement moins vite en 2017 : + 0,8 % pour le déflateur de PIB, contre + 0,9 % précédemment, et + 1,0 % contre + 1,2 % pour l'indice des prix à la consommation (IPC), en raison principalement de prix de demande moins dynamiques en début d'année qui entraînent également une révision en baisse de l'inflation sous-jacente. Pour 2018, la prévision d'évolution du déflateur de PIB est légèrement rehaussée, à + 1,1 % (contre + 1,0 % précédemment), en particulier à cause de mesures de fiscalité indirecte (hausse des droits tabac, alignement de la fiscalité du gazole sur celle de l'essence, accélération de la trajectoire carbone). La prévision d'IPC est inchangée à + 1,1 %. L'inflation sous-jacente a en revanche été révisée en baisse, en raison notamment de l'appréciation du change et d'une révision en baisse de l'inflation des services.

Tableau 2 : Comparaison des prévisions du PLF 2018 et de celles du programme de stabilité d'avril 2017

<i>Taux de croissance annuel, en %</i>	Programme de stabilité – Avril 2017		PLF 2018	
	2017	2018	2017	2018
Environnement international				
Prix du Brent en USD	54	53	52	52
Taux de change USD/EUR	1,06	1,06	1,13	1,18
Demande mondiale de biens adressée à la France	3,4	3,6	4,0	4,0
France				
PIB	1,5	1,5	1,7	1,7
Importations	3,6	3,6	3,6	3,6
Dépense de consommation des ménages	1,2	1,5	1,3	1,4
FBCF totale	2,7	2,7	3,0	3,9
<i>dont entreprises non financières</i>	3,2	3,0	3,7	3,7
Exportations	3,4	3,7	2,5	3,9
Contribution du commerce extérieur à la croissance (en pts de PIB)	-0,1	0,0	-0,4	0,0
Contribution des stocks à la croissance (en pts de PIB)	0,1	0,0	0,4	0,1
IPC total	1,2	1,1	1,0	1,1

Sources : Programme de stabilité 2017-2020, prévisions RESF.

Encadré 2 : Autorité en charge de la production et mention du caractère indépendant des prévisions

La Direction générale du Trésor élabore les prévisions macroéconomiques et assure la synthèse des prévisions de finances publiques. Elle travaille notamment avec la Direction du Budget, responsable de la politique budgétaire de l'État et de l'élaboration des lois de finances, et avec la Direction de la Sécurité sociale, qui assure le pilotage financier des organismes de sécurité sociale et prépare le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Elle s'appuie sur les informations produites par d'autres administrations, en particulier par la Direction générale des Finances publiques et la Direction générale des Douanes et droits indirects pour les remontées comptables infra-annuelles. Ces prévisions ont été soumises à l'avis du Haut Conseil des finances publiques (HCFP). Organisme indépendant, créé par la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012, le HCFP est notamment chargé de rendre un avis sur les prévisions macroéconomiques sur lesquelles reposent le projet de loi de finances, et sur la cohérence de l'article liminaire du projet de loi de finances au regard des orientations pluriannuelles de solde structurel définies dans la loi de programmation des finances publiques.

Le HCFP rend un avis sur l'ensemble de ces éléments. Cet avis est joint au projet de loi de finances déposé à l'Assemblée nationale et est rendu public par le HCFP lors de ce dépôt. Le Conseil constitutionnel a confirmé que les avis rendus par le HCFP feraient partie des éléments pris en compte pour apprécier la sincérité des textes sur lesquels il se prononce.

Encadré 3 : Comparaison avec les prévisions de la Commission européenne, des organisations internationales et du Consensus des économistes

La prévision du projet de loi de finances est proche des dernières prévisions des organisations internationales

La prévision du Gouvernement pour 2017, à + 1,7 %, est en ligne avec celle de l'OCDE établie à + 1,7 % dans l'Interim Outlook du 20 septembre, et proche de l'estimation du FMI, à + 1,6 %, affichée dans le Rapport Article IV France paru le 21 septembre. Elle est plus soutenue que celle de la Commission européenne, à + 1,4 %, publiée début mai (cf. tableau 3).

Le projet de loi de finances table pour 2018 sur une stabilisation du taux de croissance du PIB, à + 1,7 %, le FMI envisageant une accélération à + 1,8 %. L'OCDE retient un scénario légèrement moins dynamique avec une croissance de + 1,6 %. Dans sa prévision établie en mai, la Commission table sur une croissance à + 1,7 % dans un scénario à politique inchangée.

Le scénario macroéconomique retenu par le projet de loi de finances est comparable à celui du dernier Consensus des économistes

Pour 2017, les prévisions du projet de loi de finances et du Consensus Forecasts de septembre sont proches, anticipant une progression du PIB de respectivement + 1,7 % et + 1,6 % (cf. tableau 4).

Pour 2018, le scénario macroéconomique du projet de loi de finances et le Consensus Forecasts s'accordent sur une stabilisation de la progression de l'activité.

Dans le scénario pour la France, les perspectives d'évolution de la consommation des ménages sont voisines, tandis que le projet de loi de finances apparaît plus allant que le Consensus sur l'évolution de l'investissement des entreprises.

Le Consensus Forecasts de septembre prévoit une progression des prix à la consommation de + 1,0 % en 2017 et de + 1,1 % en 2018, évolution identique à celle du scénario du projet de loi de finances.

Les hypothèses internationales du projet de loi de finances apparaissent voisines de celles du Consensus : les prévisions de croissance de nos principaux partenaires économiques sont comparables pour les États-Unis, le Royaume-Uni et la zone euro.

**Tableau 3 : Prévisions pour la France
projet de loi de finances, OCDE, FMI et Commission européenne**

	PLF pour 2018		FMI *** - sept. 2017 -		OCDE*** - sept. 2017 -		Commission européenne - mai 2017 -	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Taux de croissance annuel (en %)								
PIB	1,7	1,7	1,6	1,8	1,7	1,6	1,4	1,7
Indice des prix à la consommation harmonisé*	1,1	1,2	1,2	1,3	1,1	1,0	1,4	1,3
Solde public (en points de PIB) **	-2,9	-2,6	-3,0	-3,0	-3,0	-2,9	-3,0	-3,2

* Cette prévision correspond à une progression de l'IPC de + 1,0 % en 2017 et + 1,1 % en 2018.

** Au sens de Maastricht.

*** FMI : Rapport Art. IV France, 21 septembre 2017 ; OCDE : Interim Outlook, 20 septembre 2017.

Tableau 4 : Comparaison des prévisions
du projet de loi de finances et du *Consensus Forecasts*

	Scénario économique sous-jacent au PLF pour 2018		Prévisions du <i>Consensus Forecasts</i> - septembre 2017 -	
	2017	2018	2017	2018
<i>Taux de croissance annuel (en %)</i>				
International				
Croissance du PIB				
États-Unis	2,0	2,4	2,2	2,4
Japon	2,0	1,3	1,6	1,2
Royaume-Uni	1,6	1,4	1,6	1,4
Zone euro	2,0	1,8	2,1	1,8
France				
PIB	1,7	1,7	1,6	1,6
Consommation des ménages	1,3	1,4	1,2	1,6
Investissement des entreprises	3,7	3,7	3,3	3,0
Prix à la consommation	1,0	1,1	1,0	1,1

**Perspectives
des finances publiques**

Vue d'ensemble et stratégie des finances publiques

Avec un déficit inférieur à 3 % dès 2017 et réduit progressivement jusqu'en 2022, le Gouvernement entend garantir la soutenabilité des finances publiques et honorer ses engagements européens. Dans cette optique, dès 2018, la dépense publique sera ralentie, grâce à un effort fourni par l'ensemble des administrations publiques. Cet effort en dépense permettra de mettre parallèlement en œuvre un allègement de la fiscalité favorable à l'emploi, au pouvoir d'achat, à l'investissement et à la compétitivité de nos entreprises et donc à la croissance de long terme de notre économie.

En 2017, les mesures fortes de redressement prises par le Gouvernement permettraient un retour sous les 3 % de PIB de déficit public : après -3,4 % en 2016, le solde nominal serait ainsi ramené à -2,9 % en 2017. La résorption du déficit structurel se poursuivrait, avec un niveau de solde structurel de -2,2 % du PIB potentiel, soit une amélioration de 0,2 point de PIB potentiel par rapport à 2016 (-2,5 % en 2016).

L'amélioration de la conjoncture économique, avec une croissance de l'activité prévue à 1,7 % en 2017, c'est-à-dire supérieure à son niveau potentiel, contribuerait également favorablement à la réduction du déficit nominal, pour 0,2 point de PIB. L'effet des mesures ponctuelles et temporaires serait légèrement négatif en 2017 sur le solde public.

La dépense publique hors crédits d'impôt augmenterait de 0,8 % en volume en 2017, ce qui permettrait à l'effort en dépense d'atteindre 0,1 point de PIB. Ce taux de croissance de la dépense publique résulterait notamment de l'augmentation initiale des crédits des ministères d'une part, et, d'autre part, de la sous-budgétisation et des dérives au premier semestre consta-

tées sur plusieurs lignes budgétaires. La revalorisation du point d'indice de la fonction publique, la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), ainsi que le cycle d'investissement local¹ contribuent également à cette augmentation. Plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement pour répondre aux risques de dérapage mis à jour par l'audit de la Cour des comptes, dont notamment des annulations de crédit à hauteur de 3,3 Md€ au mois de juillet 2017, une diminution des effectifs en contrats aidés et une réduction du montant des aides personnalisées au logement, pour atteindre un quantum total d'économies de 4,2 Md€.

En recettes, les mesures nouvelles en prélèvements obligatoires prises pour 2017 (notamment la première année de restitution des créances non consommées de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2013 et les dernières mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité) pèseraient à hauteur de 0,1 point. Toutefois, en lien avec l'accélération de l'activité économique et de l'emploi, les recettes fiscales et sociales seraient dynamiques : l'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB serait supérieure à l'unité (1,3). Ce dynamisme expliquerait un taux de prélèvements obligatoires passant de 44,4 % du PIB en 2016 à 44,7 % en 2017 et une amélioration du solde public de 0,3 point de PIB.

En 2018, le solde nominal serait ramené à -2,6 % du PIB, dans un contexte conjoncturel toujours porteur. Les mesures de baisse des prélèvements obligatoires – dont le taux passerait de 44,7 % à 44,3 % du PIB – seraient plus que compensées par l'effort fourni en dépense : le solde structurel s'améliorerait de 0,1 point, à -2,1 %.

(1) La recapitalisation d'Areva, dont l'impact maastrichtien n'avait pas encore été intégré dans le programme de stabilité

d'avril 2017, alimente également l'augmentation de la dépense en 2017.

Le ralentissement de la dépense publique hors crédits d'impôt (0,5 % en volume) représenterait un effort notable sur la dépense, en cohérence avec les engagements du Gouvernement de diminuer les dépenses publiques de plus de 3 points de PIB sur le quinquennat. Ce taux de croissance est nettement inférieur à la moyenne observée depuis la crise financière, de 2010 à 2016 (+0,8 %) et permettra la réduction de la dépense publique de 0,7 point de PIB dès 2018.

Tous les sous-secteurs des administrations publiques contribueront à ce ralentissement de la dépense. Après une année 2017 particulièrement dynamique, l'absence de mesures de revalorisation salariale contribuera tout d'abord à modérer la progression de la masse salariale publique en 2018 dans l'ensemble des sous-secteurs, même si celle-ci continuera de progresser sensiblement (1,4 % en 2018, après 2,0 % en 2017).

La hausse modérée des crédits du budget général, très inférieure à celle de 2017, traduira à la fois une budgétisation sincère de dépenses traditionnellement sous-budgétées, et un renforcement de l'efficacité de la dépense publique. Les réformes structurelles réalisées dans le domaine du logement et de l'emploi permettront de transformer l'action publique dans ces domaines pour la rendre plus efficace. Le budget permettra de financer des mesures de pouvoir d'achat à destination des ménages, notamment pour les actifs et les plus modestes, et d'investir pour accélérer la transition écologique, édifier une société de compétence, ancrer la compétitivité sur l'innovation et construire l'État de l'âge numérique.

Après une augmentation des crédits des ministères de 8,0 Md€ en 2017 prévue en LFI pour 2017 par rapport à la LFI pour 2016, ceux-ci augmenteront de 4,4 Md€ dans le PLF 2018, par rapport au niveau de la LFI 2017. Cette remise à niveau des crédits du budget général correspond au niveau de sous-budgétisations identifiées par la Cour des comptes dans son audit sur les finances publiques. Les postes de dépenses sous-budgétés, tels que l'hébergement d'urgence ou l'allocation pour adultes handicapés, ont été augmentés à la hauteur des prévisions d'exécution pour 2018,

en tenant compte des revalorisations prévues. Cette augmentation reflète donc en grande partie la volonté du Gouvernement de mettre fin à la logique de sous-budgétisation.

Dans un souci d'efficacité de la dépense et de mise en place de nouvelles protections, les dépenses d'aide au logement, qui atteignent plus de 40 Md€ pour des résultats décevants, seront réduites en 2018 et compensées par des baisses de loyer, tout comme le recentrage des contrats aidés sur les priorités. Ces économies permettront notamment de financer une augmentation de la prime d'activité, la revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Enfin, 2,2 Md€ de crédits supplémentaires seront alloués aux missions stratégiques « Sécurités », « Défense » et « Justice », afin de renforcer la sécurité de nos concitoyens.

Les administrations publiques locales poursuivront leurs efforts en dépense de fonctionnement, conformément à la trajectoire d'économies de 13 Md€ à horizon 2022 prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques.

Les administrations de sécurité sociale contribueront aussi aux efforts en dépenses dès 2018. Les dépenses des branches vieillesse et famille seront contenues grâce à un ensemble de mesures d'économies, telles que la maîtrise des dépenses du Fonds national d'action sociale, ou l'harmonisation du calendrier de revalorisation des pensions de base. Ces économies concerneront également la gestion des caisses de sécurité sociale. Enfin, les économies en matière d'assurance-maladie atteindront un *quantum* inédit, grâce à une évolution modérée des dépenses dans le champ de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam ; +2,3 %), malgré l'impact haussier de la montée en charge de la convention médicale et des revalorisations tarifaires qui y sont associées.

Parallèlement à cet effort en dépense, la diminution de plus de 10 milliards d'euros de la fiscalité d'ici fin 2018 permettra de répondre à trois choix stratégiques du Gouvernement. Le premier est de soutenir immédiatement la croissance, de favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat, en récompensant notamment le travail ; le deuxième d'améliorer la compétitivité et de libérer

l'activité des entreprises ; le troisième, de soutenir l'investissement privé dans les entreprises qui prennent des risques, qui innovent et créent les emplois de demain.

La baisse de la fiscalité portant sur les ménages bénéficiera en priorité aux actifs des classes moyennes et aux ménages modestes. Pour cela, les cotisations salariales maladie et chômage des salariés du secteur privé seront supprimées et les cotisations famille et maladie des indépendants seront réduites. Ces allègements seront financés par une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), mais dans une moindre ampleur car la CSG s'applique à une base plus large, incluant les revenus de remplacement, du capital et des jeux. Cette réforme bénéficiera au pouvoir d'achat des actifs du secteur privé dès le mois de janvier 2018. Pour une personne rémunérée au SMIC, après prise en compte d'1,7 point de CSG supplémentaire, elle se traduira par un gain de salaire net de 132 € sur un an en 2018, et de 263 € en rythme de croisière à partir de 2019. Par ailleurs, 80 % des ménages seront progressivement exonérés de la taxe d'habitation – avec un premier allègement de 3 milliards d'euros dès 2018 – ce qui contribuera également à l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Les taxes pesant sur l'investissement en France ont un poids particulièrement élevé par rapport à nos partenaires européens. Aujourd'hui, la fiscalité pesant sur les revenus de l'épargne est particulièrement dissuasive à l'investissement, avec des taux marginaux d'imposition maximaux élevés qui pénalisent l'investissement dans nos entreprises : 62,0 % pour les intérêts (contre 26,0 % en Italie, 26,4 % en Allemagne, 27,0 % en Belgique, 30,0 % en Finlande et en Suède) et 44,0 % pour les dividendes (contre 26,0 % en Italie, 26,4 % en Allemagne, 27,0 % en Belgique). De même, le taux marginal de l'impôt sur les sociétés, actuellement de 33,3 % (34,4 % en ajoutant

la contribution sociale sur les bénéficiaires), est nettement plus élevé que celui de beaucoup de nos partenaires : il est de 30,2 % en Allemagne, 27,8 % en Italie, 22,0 % en Suède et 19,0 % au Royaume-Uni.

L'allègement et la simplification de cette fiscalité apparaît donc indispensable pour garantir la compétitivité et l'attractivité de notre économie. Aussi le taux nominal de l'impôt sur les sociétés sera-t-il réduit, par étapes, pour atteindre 25 % d'ici 2022, soit le niveau actuel de la moyenne européenne. L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), qui pèse de manière indifférenciée sur l'ensemble du patrimoine, y compris les valeurs mobilières, sera supprimé et remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI). Par ailleurs, un taux de prélèvement unique de 30 % sur les revenus de l'épargne, incluant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, sera instauré dès 2018. Ces différentes mesures devraient permettre de réorienter l'épargne nationale vers le financement des entreprises, en fonds propres notamment.

Enfin, afin d'accélérer la conversion écologique de notre économie, la hausse de la fiscalité du carbone sera amplifiée et la convergence de la fiscalité du diesel sur celle de l'essence sera pleinement effective à l'horizon de quatre ans. Ceci permettra aux acteurs économiques d'internaliser le coût social engendré par l'usage des énergies fossiles, et de réduire ainsi nos émissions de CO₂. La fiscalité environnementale représentera ainsi une part plus importante des recettes publiques, rattrapant de ce fait une partie de notre retard sur la moyenne de nos partenaires européens. Les ménages les plus vulnérables bénéficieront de mesures d'accompagnement, comme la généralisation du chèque-énergie et la mise en place d'une nouvelle prime à la conversion pour remplacer les véhicules polluants.

PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES

Tableau 1. Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2016	2017	2018
État	-3,3	-3,2	-3,2
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	0,0
Administrations publiques locales	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,2	0,5
Solde public	-3,4	-2,9	-2,6

Tableau 2. Solde structurel			
En % du PIB, sauf mention contraire	2016	2017	2018
Solde public	-3,4	-2,9	-2,6
dont solde conjoncturel	-0,8	-0,6	-0,4
dont solde structurel *	-2,5	-2,2	-2,1
dont mesures ponctuelles et temporaires (en % du PIB potentiel)	-0,1	-0,1	-0,1
Variation du solde structurel *	0,2	0,2	0,1
dont effort structurel	0,2	0,1	0,2
<i>mesures nouvelles en prélèvements obligatoires</i>	-0,1	-0,1	-0,3
<i>effort en dépense</i>	0,2	0,1	0,4
<i>clé en C1</i>	0,1	0,1	0,0
dont composante non discrétionnaire	0,1	0,1	-0,1

Tableau 3. Chiffres-clés			
En % du PIB, sauf mention contraire	2016	2017	2018
Dettes publique totale	99,3	99,9	99,9
Dettes publique hors soutien à la zone euro	93,4	93,9	94,0
Dépense publique hors crédits d'impôt	55,0	54,6	52,9
<i>Progression en volume (%)</i>	1,0	0,8	0,5
<i>Progression en valeur (%)</i>	1,2	1,8	1,5
Prélèvements obligatoires net des crédits d'impôt	44,4	44,7	44,3

Encadré 1. Principales mesures prises par le Gouvernement

1. Les mesures en recettes

La baisse des prélèvements obligatoires, engagée dès le 1^{er} janvier 2018 et qui représentera environ 1 point de PIB à l'horizon de la fin du quinquennat, répond à trois choix stratégiques du Gouvernement. Le premier est de soutenir immédiatement la croissance, de favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat en récompensant le travail, le deuxième d'améliorer la compétitivité et de libérer l'activité des entreprises, le troisième, de soutenir l'investissement privé dans les entreprises qui prennent des risques, qui innovent et qui créent les emplois de demain. La baisse d'un point de PIB de la charge fiscale sera équitablement répartie entre soutien au pouvoir d'achat des ménages et à la compétitivité des entreprises, et partiellement compensés par une hausse de la fiscalité comportementale, en particulier de la fiscalité écologique afin d'encourager les comportements responsables et d'accélérer la conversion écologique de notre économie.

Tableau 4. Principales mesures en recettes intégrées dans la trajectoire pluriannuelle de finances publiques

	2018-2022
Pouvoir d'achat	-14,9
Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 90 % des ménages	-10,1
Bascule CSG/cotisations*	0,0
Exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires	-3,5
Individualisation de l'IR	-1,3
Compétitivité attractivité, coût du travail	-13,8
Baisse du taux d'IS de 33% à 25%	-11,1
Bascule CICE/cotisations**	-0,2
Suppression de la taxe "3% dividendes"	-1,9
Suppression de la 4 ^e tranche de la taxe sur les salaires	-0,1
Mesures micro-entreprises	-0,4
Investissement	-6,5
Création de l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	-3,2
Mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique	-1,9
Prolongation des dispositifs CITE, Pinel et PTZ	-1,4
Fiscalité comportementale	14,0
Hausse de la fiscalité énergétique	12,5
Verdissement du barème de la taxe sur les véhicules des sociétés	0,1
Fiscalité du tabac	1,4
Total	-21,2

* La mesure de bascule CSG/cotisations est équilibrée en régime de croisière.

** L'extinction du CICE est ici présentée en consommation des créances, au rythme de leur imputation/restitution effective.

Soutenir le pouvoir d'achat des ménages et stimuler l'investissement

La baisse de la fiscalité portant sur les ménages bénéficiera en priorité aux actifs des classes moyennes et aux ménages modestes. Afin de soutenir leur pouvoir d'achat, **80 % des ménages seront progressivement dégrévés de la taxe d'habitation**, avec un premier allègement de 3 milliards d'euros dès 2018. Le Gouvernement souhaite également mieux **récompenser le travail en rehaussant le salaire net des salariés**

grâce à une baisse des cotisations salariales maladie et chômage (-3,15 points) financée par une hausse de 1,7 points de CSG. Cette mesure montera en charge au cours de l'année 2018 : la baisse des cotisations sera de 2,2 points au 1^{er} janvier 2018 puis de 0,95 point supplémentaire au 1^{er} octobre 2018. Une part significative des travailleurs indépendants verra également son revenu net augmenter avec la diminution des cotisations famille et maladie en 2018, ciblant ceux dont les revenus sont les plus faibles. En réduisant le coin socio-fiscal sur les salaires, ces baisses stimuleront en outre la demande et l'offre de travail. Cette bascule, globalement neutre pour les finances publiques, permettra enfin d'élargir les bases fiscales s'agissant du financement de la protection sociale afin qu'il ne pèse pas uniquement sur le coût du travail.

Dans un contexte de transition technologique profonde, le besoin en capital est encore plus important qu'hier et alléger sa fiscalité est devenu indispensable. Pour **dynamiser l'investissement productif, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) sera supprimé et remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI).** De plus, **dès 2018, les prélèvements sociaux et l'imposition des revenus du capital** (intérêts, dividendes, plus-values mobilières) **au barème de l'impôt sur le revenu seront remplacés par un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 30 %.** Cette réforme permettra d'**augmenter la simplicité et la lisibilité du système fiscal français**, et de le rapprocher de la moyenne européenne, puisque les taxes sur le capital ont, en France, un poids particulièrement élevé par rapport à celles de nos partenaires européens. Elle assurera également **une plus grande neutralité de la fiscalité** : en effet, l'imposition des dividendes et des plus-values mobilières selon un même taux supprimera les opportunités d'arbitrage existant dans le système actuel et rendra la fiscalité neutre quant à la forme de rémunération des actionnaires. En réorientant l'épargne nationale vers le financement des entreprises, **la mise en place du PFU aura des effets bénéfiques sur l'activité, l'investissement et l'emploi.** Pour les ménages modestes, l'option pour l'imposition au barème, plus favorable, restera possible et les régimes favorables de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) et de l'assurance-vie (jusqu'à 150 000€ de détention) seront maintenus.

Soutenir l'activité économique et l'emploi, l'attractivité de notre territoire et la compétitivité de nos entreprises

Afin de **renforcer la compétitivité des entreprises** et l'attractivité de notre économie, la fiscalité des entreprises sera allégée et simplifiée. Le Gouvernement entend poursuivre et amplifier l'effort mené depuis 2014 en faveur des entreprises avec le Pacte de responsabilité et de solidarité et le CICE. **Les entreprises bénéficieront d'une réduction du coût du capital, via notamment la baisse du taux d'IS à 25 % d'ici 2022** qui favorisera l'investissement à long terme des entreprises en France, le taux d'IS étant particulièrement regardé par les entreprises dans leurs décisions d'implantation.

La baisse du taux d'IS sera séquentielle en plusieurs étapes, la première étant intervenue en 2017, conformément à la loi de finances pour 2017 :

- En 2017, un taux de 28 % est applicable au bénéfice des PME inférieur à un plafond de 75 k€ de bénéfices.
- En 2018, le plafond d'application du taux à 28 % sera porté à 500 k€ pour toutes les entreprises.
- En 2019, le taux nominal pour toutes les entreprises sera abaissé à 31 % avec maintien du taux réduit à 28 % sous condition de plafond.
- De 2020 à 2022, le taux nominal sera respectivement abaissé à 28 %, 26,5 % et 25 %.

Cette réduction du taux nominal de l'IS permettra d'aligner la fiscalité française sur les bénéfices des sociétés sur la moyenne européenne et d'afficher une baisse du taux marginal supérieur à partir de 2019.

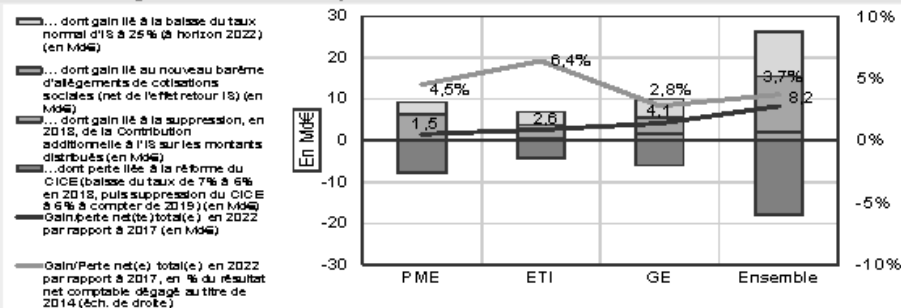
La transformation du CICE en un allègement pérenne de cotisations patronales sera une simplification majeure pour la fiscalité du travail et contribuera à soutenir dans la durée l'emploi et la compétitivité des entreprises françaises. La rationalisation du CICE avec sa transformation en baisse de cotisations patronales procède d'abord d'un objectif de simplification. La baisse de cotisations aura une incidence immédiate en trésorerie, là où le gain de trésorerie engendré par le CICE n'était pas contemporain des cotisations versées dans ses effets. Afin d'optimiser ses effets sur l'emploi, **la baisse de cotisations sera accentuée au niveau des bas salaires**, ce qui soutiendra la demande de travail peu qualifiée, autour du salaire minimum. La transformation du CICE en baisse de charges bénéficiera aussi en plein au secteur associatif et à l'économie sociale et solidaire, qui ne bénéficiait pas du CICE. La transformation du CICE s'accompagnera ainsi de la suppression du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) : ce crédit d'impôt avait été créé afin d'assurer une compensation pour les secteurs ne bénéficiant pas du CICE (car non-redevables de l'impôt sur les sociétés), qui seront désormais bénéficiaires des allègements généraux.

La contribution de 3 % sur les montants distribués sera également supprimée, ce qui favorisera la rémunération du risque et récompensera l'initiative privée. Cette suppression sera favorable à la diversification des sources de financement en France, en soutenant le financement par actions, là où le financement bancaire reste prédominant.

Illustration des effets de baisses de fiscalité sur les entreprises imposables au régime normal de l'impôt sur les sociétés

Avec l'ensemble des réformes envisagées, les entreprises devraient être en moyenne nettement gagnantes à échéance de la fin du quinquennat. La baisse des prélèvements induite par les mesures fiscales pré-citées s'éleverait ainsi à 8,2 Md€ en 2022 pour les entreprises imposables au régime normal de l'IS. En proportion du résultat, cette baisse de prélèvements bénéficiera en particulier aux entreprises de taille intermédiaire et à l'industrie, qui sont parmi les plus exposées à la concurrence internationale et dont les performances à l'exportation seront ainsi soutenues.

Graphique 1 : Illustration des effets de baisses de fiscalité sur les entreprises imposables au régime normal de l'impôt sur les sociétés



La simulation a été réalisée sur la base des données 2014 disponibles (créances de CICE, liasses fiscales au régime réel normal de l'IS, simulation des allègements de cotisations via les déclarations annuelles de données sociales (DADS), reconstitution de la contribution 3 % dividendes à partir des liasses fiscales). Les résultats présentés rendent compte des gains/perdes moyens pour les entreprises des mesures fiscales envisagées, en comparant leurs effets en fin de quinquennat à la situation 2017 simulée.

† Contribution additionnelle sur les montants distribués ; ** 2022 intègre les effets de la baisse du taux d'IS en 2023 induit par les exercices décalés.

(a) Outre le fait qu'elle n'inclut pas l'ensemble des entreprises concernées par les mesures fiscales, cette simulation s'appuie sur les concepts de la comptabilité d'entreprise, qui ne sont pas directement comparables avec ceux de la comptabilité nationale qui sous-tendent le tableau ci-dessus.

Accélérer la conversion écologique de notre économie

Afin d'encourager les comportements éco-responsables, **la trajectoire de la composante carbone de la fiscalité énergétique**, précédemment introduite dans la loi de transition écologique pour une croissance verte, **sera rehaussée dès 2018 et accélérée pour atteindre 86,2 €/tCO₂ en 2022**. Cette augmentation du prix du carbone contribuera à contenir les émissions à un niveau compatible avec la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat. **En parallèle, la fiscalité du gazole sera alignée progressivement sur celle de l'essence**, dans le prolongement de la convergence déjà entamée, afin de supprimer l'incitation fiscale actuelle à recourir au gazole, qui n'est pas justifiée compte tenu des enjeux auxquels la France est confrontée en matière de pollution de l'air. La progression annuelle sera de 2,6 c€/L pendant 4 ans. Outre leurs bénéfices en matière environnementale, ces mesures contribueront au financement des baisses de la fiscalité pesant sur le travail et le capital en vue de favoriser l'emploi et l'activité. La France, qui était l'un des derniers pays de l'Union européenne pour la part qu'occupe la fiscalité écologique dans son PIB, se rapprochera ainsi de la structure moyenne des fiscalités des autres États-membres. **Des dispositifs d'accompagnement ciblés** (généralisation du « chèque énergie », prime à la conversion pour les véhicules anciens, maintien du crédit d'impôt transition énergétique – CITE – en 2018 puis transformation en prime en 2019) **permettront d'éviter que ces mesures ne pèsent sur les ménages, en particulier les plus modestes.**

Enfin, pour éviter la surmortalité massive liée au tabac, la fiscalité applicable à tous les produits du tabac sera augmentée, avec en particulier une hausse des accises appliquées aux paquets de cigarettes, dans le but d'atteindre un prix de 10€ en 2020. La fiscalité des autres produits du tabac (tabac à rouler, cigares, cigarillos) sera également augmentée dans une optique de convergence avec le prix des cigarettes.

2. Les mesures en dépenses

La trajectoire de dépense publique permet de **financer les priorités du quinquennat et d'investir sur l'avenir tout en contribuant au redressement des finances publiques** avec un objectif de réduction de plus de 3 points du taux de dépense publique d'ici 2022.

Il s'agit tout d'abord **d'améliorer le pouvoir d'achat des actifs** pour compléter la bascule de la CSG et des cotisations et inciter encore plus fortement au travail au niveau du SMIC avec **la revalorisation de la prime d'activité**. Le budget donne également les moyens de protéger les Français les plus fragiles, les plus modestes et les plus vulnérables. C'est pourquoi **l'allocation aux adultes handicapés sera fortement revalorisée** en 2018 et 2019. De même, **l'allocation de solidarité aux personnes âgées** (ASPA, nouvelle dénomination du « minimum vieillesse »), dont bénéficient les retraités les plus modestes, sera significativement revalorisée les trois prochaines années pour atteindre un gain de 100 € par mois en 2020. En parallèle, le calendrier des **revalorisations liées aux pensions** sera simplifié : les pensions de base des retraites qui sont usuellement revalorisées au 1^{er} octobre de chaque année en fonction de l'inflation des douze derniers mois connus le seront désormais au 1^{er} janvier, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La lutte contre le chômage constitue également un des principaux objectifs du Gouvernement. Elle passera par un **plan d'investissements sur les compétences**, partie intégrante du Grand plan d'investissement, pour avoir une meilleure adéquation entre demande et offre de travail et permettre aux salariés de mieux saisir les opportunités du marché du travail. En parallèle de ce plan de formation ambitieux, le volume de **contrats aidés** diminuera en 2018 et 2019. Par ailleurs, afin de rendre le marché du travail plus fluide, **l'assurance chômage deviendra progressivement universelle** à partir de 2018 : elle couvrira tous les actifs (salariés, travailleurs indépendants) et facilitera les transitions d'un statut à un autre. En contrepartie de ces droits nouveaux, le contrôle de la recherche d'emploi sera accru avec le recrutement de mille conseillers de contrôle. Le Gouvernement engagera dès l'automne 2017 une concertation avec les partenaires sociaux gestionnaires

de l'assurance chômage sur l'ensemble de ces mesures qui devront également permettre de garantir la soutenabilité financière du régime.

Conformément au programme présidentiel, **la défense, la sécurité et la justice** seront des axes majeurs du quinquennat. Le budget des Armées sera augmenté pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB en 2025 avec une première revalorisation de 1,8 Md€ dès 2018. Par ailleurs, des créations de postes de policiers et de gendarmes sont prévues, ainsi que des créations de poste à la justice, ces créations de postes s'intégrant dans une trajectoire de réduction globale des effectifs de l'État et de ses opérateurs sur le quinquennat.

La politique du logement sera profondément revue sur la durée du quinquennat, avec en premier lieu une réforme structurelle des dépenses de logement dès 2018, en lien avec la stratégie de baisse de prix des logements.

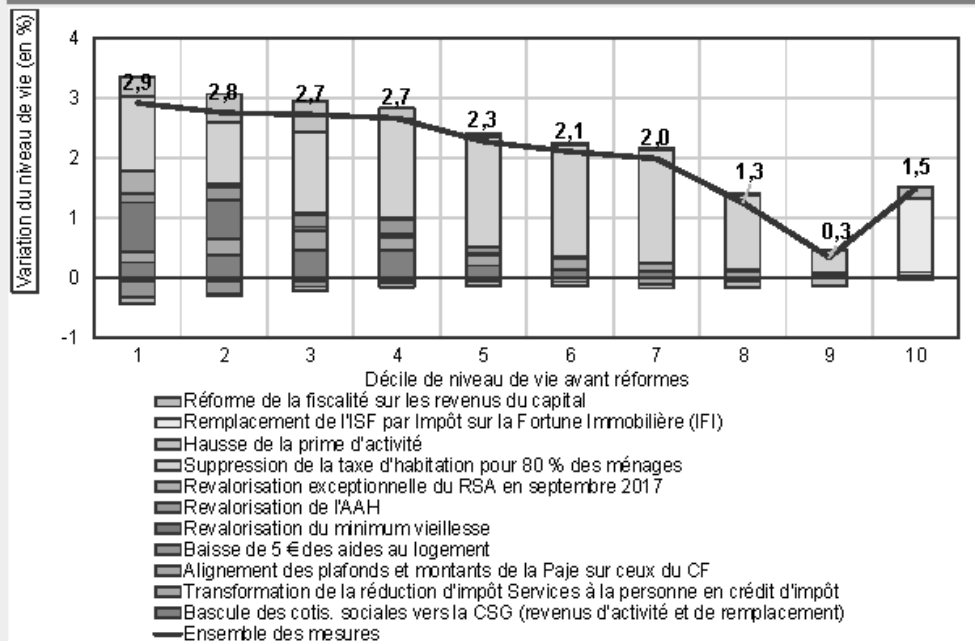
Enfin, la trajectoire prévoit le financement des actions portées par le **Grand plan d'investissement** (cf. encadré GPI de la partie Stratégie de politique économique de la France), pour accélérer la transition écologique, édifier une société de compétence, ancrer la compétitivité sur l'innovation, et construire l'État de l'âge numérique.

Ces dépenses nouvelles ne doivent pas remettre en cause l'**effort programmé sur la dépense publique**. À cet effet toutes les administrations publiques contribueront à la réduction de la dépense publique. En outre, une revue des missions et des dépenses, permettant d'identifier les pistes d'économies et d'efficience, sera effectuée dans le cadre d'« Action publique 2022 ».

Encadré 2. Bilan redistributif des mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages

Les mesures de soutien au pouvoir d'achat mises en œuvre par le gouvernement augmenteront le niveau de vie des ménages de 1,7 % d'ici 2022. Le niveau de vie agrégé des ménages situés dans les trois premiers déciles de niveau de vie - c'est-à-dire les 30 % des ménages les plus modestes - augmentera respectivement de 2,9 %, 2,8 % et 2,7 % (cf. graphique 2). Cette hausse résulte de la revalorisation des prestations sociales sous conditions de ressources (prime d'activité et minima sociaux : allocations aux adultes handicapés, minimum vieillesse et revenu de solidarité active), qui fait plus que compenser la baisse des allocations logement de 5 €, et également de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages et de la bascule des cotisations salariales vers la CSG. Les ménages des déciles médians de niveau de vie (déciles 4 à 7) bénéficieront de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, de la bascule des cotisations sociales vers la CSG ainsi que de la transformation de la réduction d'impôt pour services à la personne en crédit d'impôt. La hausse de niveau de vie pour les déciles supérieurs sera un peu moins importante que pour le reste des ménages. Leur revenu sera soutenu par la mise en place des mesures visant à favoriser l'investissement productif (suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière et réforme de la fiscalité sur les revenus du capital), mais ces ménages seront moins concernés par la suppression de la taxe d'habitation que le reste de la population.

Graphique 2. Effet des mesures sur le niveau de vie des ménages, par décile de niveau de vie – champ usuel de la redistribution monétaire



En parallèle, le gouvernement met en œuvre des mesures favorables à l'environnement et à la santé (fiscalité sur le tabac et fiscalité énergétique). Ces mesures ne relèvent pas du champ de la redistribution monétaire usuellement défini dans les publications de l'Insee et des organisations internationales. Leur objectif principal est d'influer sur les comportements afin de favoriser la transition écologique et la santé publiques. Toutefois, à titre illustratif, le graphique 3 présente l'effet de ces mesures sur le pouvoir d'achat. Au total, en prenant en compte ces mesures², le niveau de vie des ménages augmente en moyenne de 1,1 % en 2022. Les deux premiers déciles bénéficieront de la généralisation puis de la revalorisation du chèque énergie afin de contrebalancer l'effet de la hausse de la fiscalité énergétique.

Graphique 3. Effet des mesures sur le niveau de vie des ménages, par décile de niveau de vie – avec prise en compte de la fiscalité environnementale et de santé publique

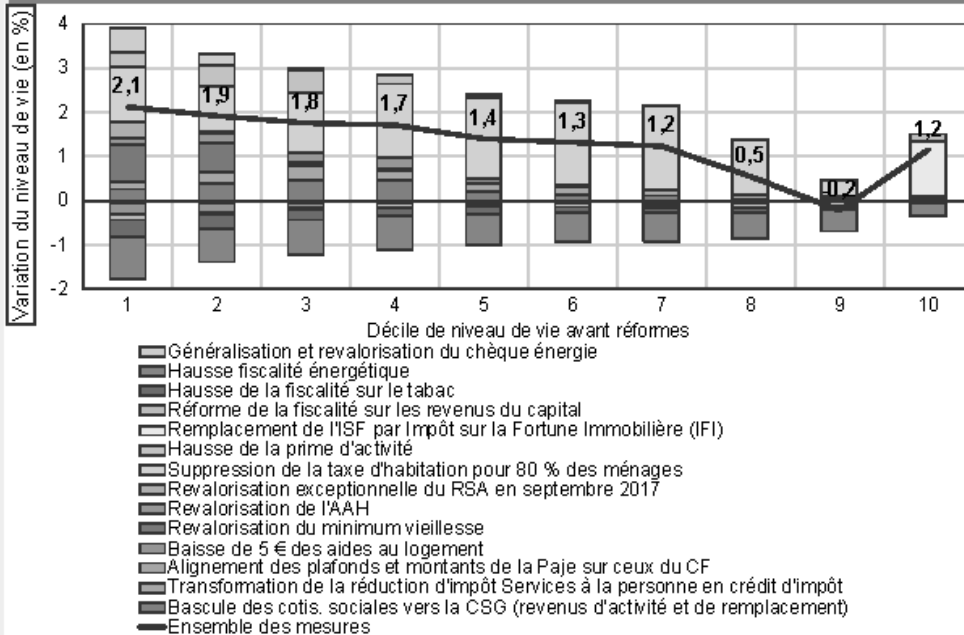


Tableau 32. Mesures évaluées

Décidées par le gouvernement actuel

- Bascule des cotisations sociales vers la contribution sociale généralisée (CSG)
- Suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages
- Revalorisation du minimum vieillesse
- Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Revalorisation de la prime d'activité
- Baisse de 5 € des aides au logement
- Alignement en flux des plafonds et montants de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) sur celui du complément familial (CF)
- Remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Réforme de la fiscalité sur les revenus du capital (hausse de la CSG sur les revenus du capital et mise en place du prélèvement forfaitaire unique).

Décidées par le gouvernement précédent et mises en œuvre par le gouvernement actuel

- Revalorisation exceptionnelle du revenu de solidarité active (RSA) en septembre 2017
- Transformation de la réduction d'impôt salarié à domicile (SAP) en crédit d'impôt

Mesures hors du champ usuel de la redistribution monétaire

- Fiscalité de santé publique sur le tabac
- Fiscalité environnementale
- Généralisation et revalorisation du chèque énergie

(a) L'évaluation intègre des effets de comportements pour la hausse de la fiscalité sur le tabac (hypothèse d'élasticité issue des évaluations préalables des mesures portant sur la hausse de la fiscalité du tabac de la LFSS) et de la fiscalité énergétique (effet de comportement à court terme selon X. Labandeira, J. M. Labeaga, X. Lopez-Otero « A meta-analysis on the price elasticity of energy demand », Energy Policy, 2017).

Retour sur 2016 et éléments d'exécution à mi-année

a) Retour sur 2016

Vue d'ensemble de l'exécution

Dans un contexte macroéconomique marqué par un ralentissement de l'activité et une inflation encore faible, le déficit public s'est légèrement réduit entre 2015 et 2016, passant de 3,6 % à 3,4 % du PIB. La prise en compte des dernières estimations de l'Insee relatives au solde des administrations de sécurité sociale² en 2016 a laissé le solde public quasiment inchangé par rapport aux estimations sous-jacentes à la loi de règlement de juillet 2017, fondées sur le compte provisoire des administrations publié par l'Insee le 30 mai 2017.

Un effort structurel³ de 0,2 point de PIB a été réalisé en 2016. Il est essentiellement porté par un effort en dépense (+0,2 point), reflétant une évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt de 1,2 % en valeur. Toutefois, les mesures nouvelles de réduction des prélèvements obligatoires ont pesé sur l'effort structurel (-0,1 point de PIB), correspondant notamment aux mesures de baisse de l'impôt sur le revenu en faveur des ménages et à celles du Pacte de responsabilité et de solidarité en faveur des entreprises. Par ailleurs, les effets du retraitement des crédits d'impôt en comptabilité nationale contribuent à hauteur de 0,1 point à l'ajustement structurel (accélération des décaissements liés au CICE, face à des créances acquises qui croissent plus lentement). L'ajustement structurel s'est ainsi élevé à 0,2 point de PIB.

Cet ajustement structurel explique entièrement l'amélioration constatée du solde public. En effet, la variation conjoncturelle du solde public est nulle en 2016, dans un contexte de croissance effective de l'activité égale à son potentiel, évalué à 1,2 %⁴, dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Trajectoire des dépenses publiques en 2016

En 2016, la croissance de la dépense publique hors crédits d'impôt s'est établie à 1,2 % en valeur, après 0,9 % en 2015. Cette augmentation est essentiellement le fait des administrations publiques centrales et de sécurité sociale.

La croissance de la dépense de l'État hors crédits d'impôt s'est élevée à 3,6 % en valeur. En effet, la baisse des dépenses sous norme, en valeur et en volume, à champ constant par rapport à 2015, est contrebalancée par d'importantes mesures de périmètre de réintégration des dépenses de la Contribution au service public d'électricité et d'allocation de logement familiale au sein de l'État et a été affectée par d'importantes corrections à la hausse en comptabilité nationale, notamment sous l'effet de livraisons de matériels militaires très supérieures aux décaissements budgétaires correspondants.

Sur le champ des administrations de sécurité sociale, la croissance de la dépense s'est élevée à 0,9 % après 0,6 % en 2015, sous l'effet notamment des prestations chômage en raison d'un marché du travail encore dégradé, et ce, malgré un Ondam abaissé de 2,0 % en 2015 à 1,8 % en 2016 et respecté les deux années.

Comme en 2015, la dépense locale a contribué à ralentir la dépense publique totale, avec un taux de croissance en valeur de -0,8 %, après -0,9 % en 2015. Cette réduction est imputable à la conjonction de deux facteurs : i) la modération des dépenses de fonctionnement des administrations publiques locales, sous l'effet de la baisse des concours financiers ; et ii) le recul de l'investissement local, sous l'effet usuel du cycle électoral communal.

Trajectoire des prélèvements obligatoires en 2016

En 2016, le taux de prélèvements obligatoires a atteint 44,4 % du PIB, stable par rapport à 2015. Les mesures nouvelles ont contribué à diminuer le poids des recettes de 0,2 point de PIB, mais ce mouvement a été compensé par le dynamisme de

(2) Publication sur le site de l'Insee datée du 5 septembre 2017.

(3) Cf. Annexe méthodologique.

(4) La croissance effective pour 2016 à 1,2 % est en données brutes. Cela correspond à une croissance de 1,1 % en données CJO.

la croissance spontanée des prélèvements obligatoires, supérieure à celle de l'activité.

Les mesures nouvelles ont contribué à faire baisser les prélèvements obligatoires de 3,4 Md€. Il s'agit principalement de l'effet des mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité (comprenant notamment une baisse de l'impôt sur le revenu en faveur des ménages moyens et modestes, la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés et de nouvelles tranches d'allègements de cotisations sociales et de contribution sociale de solidarité des sociétés). Elles ont été partiellement compensées par la suppression de la prime pour l'emploi et les mesures de hausse de la fiscalité écologique, en particulier la montée en charge de la « contribution climat énergie » et la poursuite de l'alignement de la fiscalité du gazole sur l'essence.

Hors mesures nouvelles, la croissance spontanée des prélèvements obligatoires a été de 1,9 %, supérieure à l'évolution du PIB en valeur (1,6 %) soit une élasticité spontanée des prélèvements obligatoires au PIB de 1,2. Les recettes les plus dynamiques ont été celles des administrations publiques locales, portées notamment par la forte progression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et celles des administrations de sécurité sociale, en lien avec le dynamisme de la masse salariale. Du côté des recettes de l'État, la forte croissance de l'impôt sur le revenu a été atténuée par la baisse des autres recettes fiscales.

b) Éléments d'exécution 2017 à mi-année

Trajectoire des dépenses publiques en 2017

La présentation qui suit reflète les informations disponibles à ce stade de l'année.

Pour assurer un retour sous les 3 % de déficit public en 2017, des mesures fortes de redressement, portant uniquement sur la dépense publique ont été prises par le Gouvernement. En dépense, la principale dégradation depuis le Programme de stabilité est imputable à l'intégration en prévision d'une dépense maastrichtienne liée à l'opération de recapitalisation d'AREVA, qui n'avait pas été incluse par le précédent Gouvernement. En revanche, les deux décrets d'avance et

d'annulation pris au mois de juillet permettent de réaliser des économies à hauteur de 3,3 Md€ et d'autres mesures ont été décidées notamment sur les contrats aidés et sur les aides personnalisées au logement, pour atteindre un quantum total d'économies de 4,2 Md€. Les mesures de redressement ont concerné tous les ministères en revenant sur des dépenses discrétionnaires non engagées à ce stade de l'année. Malgré ces économies substantielles, compte tenu de l'ampleur des impasses budgétaires constatée par la Cour des comptes dans son rapport d'audit, les dépenses des ministères sous la norme hors dette et pensions resteraient en augmentation par rapport à leur niveau prévu en loi de finances initiale d'environ 2,4 Md€.

En 2017, la charge d'intérêts sur la dette de l'État devrait s'élever à 34,3 Md€ en droits constatés, après 35,5 Md€ en 2016. Cette prévision intègre les émissions réalisées depuis le début de l'année et l'actualisation des prévisions de taux et d'inflation, sous l'hypothèse d'une remontée progressive des taux d'intérêt à 10 ans, qui atteindraient 1,10 % en fin d'année et d'une inflation (IPCHT) prévue à 1,0 %.

Sur le champ des organismes divers d'administration centrale (ODAC), les budgets initiaux et rectificatifs des différents opérateurs ne remettent pas en cause les prévisions d'évolution de la dépense. À noter toutefois que la sur-exécution de l'enveloppe de contrats aidés au premier semestre se traduit par une augmentation des dépenses de l'Agence de services et de paiement (ASP).

S'agissant des administrations publiques locales (APUL), les premières données d'exécution indiquent une sous-exécution de l'Objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), fixé à 2,0 % dans l'exposé général des motifs du projet de loi de finances pour 2017, conformément à la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. En prévision, la dépense locale croîtrait en effet de 1,8 %. Les dépenses de fonctionnement seraient également en sous-exécution par rapport à l'Objectif en dépense de fonctionnement abaissé à 1,7 % dans l'exposé général des motifs. Cette sous-exécution reflète les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement réalisées

par les collectivités territoriales, lesquels compensent partiellement l'accélération des dépenses d'investissement sous l'effet du cycle électoral communal et de la montée en charge de la Société du Grand Paris (SGP, au sein des APUL).

Concernant les administrations de sécurité sociale (ASSO), les dépenses placées dans le champ de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) progresseraient de 2,1 %. Toutefois, il est à noter que le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale de septembre 2017 affiche une évolution de 2,2 %. Les deux évolutions sont cohérentes : la différence tient uniquement à une légère révision à la baisse des dépenses en 2016 qui ne remet pas en cause le niveau de l'Ondam voté pour 2017 (190,7 Md€). Dans son dernier avis n° 2017-2 daté du 31 mai 2017, le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie a estimé que l'Ondam voté en loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 devrait pouvoir être respecté.

Trajectoire des recettes publiques en 2017

Pour l'année en cours, la prévision de recettes s'appuie sur l'analyse des recouvrements sur les premiers mois de l'année et des déterminants macro-économiques des assiettes des prélèvements obligatoires.

L'évaluation s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- Les cotisations sociales et les prélèvements sociaux représentent environ la moitié des prélèvements obligatoires. Ils sont principalement assis sur la masse salariale, dont la prévision de croissance s'établit désormais à 3,3 % sur le champ des branches marchandes non-agricoles. Les prélèvements sociaux sont également portés par la croissance des revenus de placement (+4,7 %) en lien notamment avec le dynamisme des plus-values immobilières.
- La prévision de recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) repose sur une prévision de croissance spontanée de l'assiette de 3,5 %, prévision relativement conservatrice au vu des remontées comptables qui font état d'une augmentation de +5 % en glissement annuel à fin juillet.
- La prévision d'impôt sur les sociétés (IS) présente une évolution spontanée dynamique, avec un bénéfice fiscal en forte progression observée sur les données de solde recouvré en mai (+6 ½ % en 2016). Toutefois, l'IS serait en repli par rapport à son niveau de 2016, en raison notamment de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui arrive en effet à sa première année de restitution de créances non imputées (créances de 2013 pour un montant de l'ordre de 3 Md€).
- La prévision d'impôt sur le revenu (IR) repose sur l'analyse des premières émissions de rôles de l'impôt. Sa progression spontanée dynamique est portée par les traitements et salaires (+1,7 % en 2016) et les pensions de retraites (+1,9 % en 2016). Par ailleurs, la faiblesse de l'inflation en 2016 se traduit par une quasi-stabilité des limites des tranches du barème, ce qui majore l'effet de la progressivité de l'impôt.
- La prévision de recouvrements de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est en recul en dépit de l'accélération de la valeur ajoutée des sociétés non financières (+2,7 % en 2017) qui constitue son sous-jacent macroéconomique. En effet, l'application de nouveaux taux effectifs d'imposition pour les entreprises membres d'un groupe fiscalement intégré, suite à la décision du Conseil constitutionnel du 19 mai 2017, se traduit concrètement par de moindres versements d'acompte de l'ordre de 0,3 Md€ en 2017.
- Les prévisions d'impôts directs locaux pour 2017 se fondent principalement sur les remontées – encore partielles – concernant l'évolution des bases et des taux de fiscalité votés.
- La prévision de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est en ligne avec les remontées comptables très dynamiques enregistrées à l'été, et avec les signaux actuels du marché de l'immobilier, les transactions ayant dépassé en mai leur plus haut niveau historique et les prix étant orientés à la hausse sans interruption depuis le 3^e trimestre 2016.

Perspective et stratégie pluriannuelle

Le Gouvernement souhaite le retour à l'équilibre des comptes publics. L'objectif de moyen terme (OMT) poursuivi est un solde structurel de -0,4 % du PIB potentiel, comme défini dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 et conformément aux dispositions introduites à la suite du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG). Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 explicite la trajectoire pluriannuelle des soldes effectifs et structurels en vue de l'atteinte de l'OMT. Elle permet d'atteindre les quatre grands objectifs de finances publiques du Gouvernement : une baisse du déficit public de plus de 2 points de PIB, une baisse des dépenses publiques de plus de 3 points, une réduction des prélèvements obligatoires de 1 point de PIB et de la dette de 5 points. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques permet enfin un retour à l'OMT en 2023.

La trajectoire pluriannuelle traduirait la volonté de réduire significativement le déficit public et le ratio de dette et de mettre un terme à la procédure pour déficit excessif ouverte en 2009 à l'encontre de la France. Après -3,4 % du PIB en 2016, le solde public s'établirait à -2,9 % de PIB en 2017 puis à -2,6 % en 2018. En 2019, malgré le surcoût temporaire de la bascule du CICE, le déficit nominal ne dépasserait pas les 3,0 %, ce qui assurerait que la correction du déficit excessif est bien durable. Le déficit se réduirait ensuite rapidement à partir de 2020 pour atteindre 0,2 % du PIB en 2022. La dette serait relativement stable jusqu'en 2019 avant de commencer à décroître rapidement à partir de 2020. Cette trajectoire permettra ainsi à la France de respecter la recommandation émise par le Conseil européen en mars 2015 de mettre fin à son déficit excessif en 2017 au plus tard.

L'effort de maîtrise des dépenses sera poursuivi sur toute la période de programmation, avec une croissance de la dépense publique en volume ramenée à 0,4 %⁽⁵⁾ par an en moyenne entre 2017 et 2022, contre 0,8 % en moyenne depuis la crise financière (entre 2010 et 2016), correspondant à un effort en dépense de 0,5 point de

PIB potentiel par an en moyenne sur la période. Le ratio de dépenses publiques (hors crédits d'impôt) diminuerait ainsi de plus de 3 points à horizon 2022, avec une première baisse de 0,7 point entre 2017 et 2018.

Les marges budgétaires ainsi dégagées permettraient, outre le redressement des comptes publics, de financer une baisse d'environ 1 point de PIB des prélèvements obligatoires entre 2017 et 2022, en faveur des ménages et des entreprises. Dès 2018, une modification profonde des prélèvements obligatoires sera engagée pour libérer les énergies, favoriser l'investissement productif et la croissance et améliorer le pouvoir d'achat. La suppression des cotisations maladie et chômage des salariés du secteur privé en échange d'une augmentation de 1,7 point de la cotisation sociale généralisée (CSG) permettra de redonner du pouvoir d'achat aux actifs et de favoriser le travail. La transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement de charges pérenne pour les entreprises leur redonnera des marges de manœuvre pour investir et se développer, en améliorant la transparence du coût du travail. La prolongation de la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) de 28 % à 25 % à horizon 2022 s'inscrit dans ce même esprit. Le Gouvernement entend stimuler l'investissement productif au détriment de la rente, par le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par un impôt sur la fortune immobilière et la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus du capital. Le taux de prélèvements obligatoires passerait ainsi de 44,7 % en 2017 à 43,6 % en 2022.

L'ajustement structurel qui en résulterait serait de 0,1 point de PIB en 2018. L'effort structurel sur la dépense publique, de +0,4 point de PIB, permet de mettre en œuvre dès 2018 la baisse de la fiscalité qui libérera les initiatives et stimulera l'investissement, dont l'économie française bénéficiera progressivement, tout en garantissant l'ajustement structurel de +0,1 point de PIB. **L'ajustement structurel sera ensuite plus élevé, de 0,35 point en moyenne sur 2019-**

(5) Dépense hors crédits d'impôt.

2022, le taux de prélèvements obligatoires diminuant dans une ampleur moindre qu'en 2018.

L'amélioration du solde nominal résulterait aussi en partie de l'amélioration de la conjoncture. La croissance effective serait en effet supérieure à la croissance potentielle, ce qui permettrait de résorber l'écart de production, négatif depuis 2012. Par conséquent, le solde conjoncturel s'améliorerait de 0,9 % point de PIB entre 2018 et 2022 pour s'établir à 0,6 % PIB.

Conformément à la doctrine contenue dans le projet de loi de programmation des finances publiques, le surcoût temporaire de la bascule du CICE et du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ainsi que le coût des contentieux fiscaux sont classés en mesures exceptionnelles et temporaires. Ces mesures affecteraient le solde nominal de 1 point de PIB en

2019 et puis de 0,1 point en 2020 et 2021 avant de s'estomper en 2022.

En conséquence de ces effets structurels et conjoncturels, le solde nominal serait de -3,0 % du PIB en 2019, après -2,6 % en 2018, et atteindrait -0,2 % en 2022. La poursuite des efforts de réduction du déficit, associée à un rythme de croissance de l'activité plus porteur, permettrait de réduire le ratio de dette d'environ 5 points à horizon 2022. Le ratio d'endettement ne commencerait cependant à décroître qu'à partir de 2020 en raison notamment du surcoût temporaire de la transformation du CICE en baisse de cotisations en 2019. Le ratio de dette atteindrait 96,1 % du PIB fin 2020 (après 97,1 % en 2019), puis 91,4 % PIB en 2022.

Tableau 5. Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

En points de PIB, sauf mention contraire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-3,4	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,9	-0,2
<i>dont État</i>	-3,3	-3,2	-3,2				
<i>dont ODAC</i>	-0,1	-0,1	0,0				
<i>dont APUL</i>	0,1	0,1	0,1				
<i>dont ASSO</i>	-0,1	0,2	0,5				
Solde conjoncturel	-0,8	-0,6	-0,4	-0,1	0,1	0,3	0,6
Mesures ponctuelles et temporaires *	-0,1	-0,1	-0,1	-1,0	-0,1	-0,1	0,0
Solde structurel *	-2,5	-2,2	-2,1	-1,8	-1,6	-1,2	-0,8
Ajustement structurel	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4
Dépense publique hors CI	55,0	54,6	53,9	53,3	52,5	51,8	50,9
Évolution en valeur (%)	1,2	1,8	1,5	1,7	1,8	2,0	1,9
Évolution en volume (%)	1,0	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
Prélèvements obligatoires, nets des CI	44,4	44,7	44,3	43,3	43,6	43,6	43,6
Dettes publiques	96,3	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4
... hors soutien financier à la zone euro	93,4	93,9	94,0	94,4	93,4	91,6	88,9

* % du PIB potentiel

— Scénario à législation et pratiques inchangées

Cette stratégie ambitieuse est à rapprocher de la trajectoire qu'emprunteraient nos finances publiques si la législation et les politiques n'étaient pas infléchies : dans une telle situation, le déficit public se résorberait beaucoup plus lentement et la dette ne baisserait pas sur l'ensemble du quinquennat (cf. tableau 6).

La trajectoire de solde public à législation et pratiques inchangées présentée ici est celle du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, conformément à la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques de 2012. La trajectoire « à politique inchangée » s'appuie sur les résultats obtenus ces dernières années en termes de maîtrise de la dépense publique, et prend pour hypothèse une croissance des dépenses égale à la moyenne sur les 10 dernières années de la croissance de la dépense publique en volume

hors crédits d'impôt (soit +1,3 % par an). En recettes, elle se place dans un cadre dans lequel aucune mesure nouvelle n'aurait été prise depuis le début de la nouvelle législature (été 2017). Dans un tel scénario, le déficit se résorberait lentement : en 2022, il serait toujours de 2,3 % de PIB contre 0,2 % dans la trajectoire pluriannuelle retenue. De ce fait, le ratio de dette publique sur PIB serait beaucoup plus dynamique : la dette culminerait à 98,2 % point de PIB en 2020, puis commencerait à refluer lentement pour atteindre 97,3 % de PIB en 2022. Sur le quinquennat, la dette serait donc en légère augmentation. À l'inverse, dans la trajectoire pluriannuelle retenue, la dette atteint 97,1 % de PIB en 2019 et décroît ensuite, pour s'établir à 91,4 % en 2022, environ 5 points en-dessous de son niveau fin 2017.

Tableau 6. Scénario à législation et pratiques inchangées						
En % du PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public à législation et pratique inchangées	-3,2	-3,3	-3,0	-2,6	-2,6	-2,3
Dettes publiques à législation et pratique inchangées	97,1	97,8	98,1	98,2	98,0	97,3
Effet des mesures sur le déficit (en dépenses et recettes)	0,3	0,7	0,0	1,1	1,7	2,1
Solde public de la LPFP	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,9	-0,2
Dettes publiques de la LPFP	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4

Annexes

Suivi des recommandations pays 2017⁽¹⁾ – Liste des mesures depuis le Programme national de réforme d'avril 2017

Recommandation	Sous-recommandation	Mesures	Fait	En cours / À venir
CSR 1	Se conformer à la recommandation du conseil du 10 mars 2015 au titre de la procédure concernant les déficits excédentaires. Poursuivre des efforts budgétaires importants en 2018, conformément aux exigences du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance	Retour pérenne du déficit sous les 3% du PIB dès 2017 Dispositions du PLF 2018 et du PLFSS 2018 Dispositions du PLPFP 2018-2022	Décret d'avance et décret d'amputation sur le budget de l'Etat du 20 juillet 2017 et autres mesures d'économies	<p>À la suite de l'avis des comités publics demandé par le Gouvernement à la Cour des comptes, des mesures d'urgence ont été prises dès l'été 2017 pour sécuriser le retour sous les 3% de déficit : un décret d'avance et un décret d'amputation de crédits ont permis d'économiser plus de 3,3 M€ et des mesures de régulation ont permis de générer environ 1,0 M€ d'économies supplémentaires.</p> <p>La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, permettant par ailleurs de sécuriser un retour pérenne sous les 3% : le déficit sera de 2,6 % du PIB en 2018 et malgré le double coût de la transformation du CICE en allègements généraux de charge, le déficit resterait inférieur au seuil des 3% en 2019.</p>
	En tenant compte de la nécessité de conforter la reprise actuelle et de garantir la soutenabilité des finances publiques de la France	Trajectoire de redressement des comptes publics du PLPFP 2018-2022 Grand plan d'investissement (GPI)		<p>La trajectoire de finances publiques retenue par le Gouvernement pour le quinquennat repose sur un décloisonnement progressif des mesures d'économies en dépenses et la mise en œuvre rapide de baisses d'impôts. Cette montée en charge permet à la fois de répondre à l'objectif de redressement des comptes publics et de soutenir la reprise en cours de l'activité.</p> <p>Au-delà du rythme du redressement des comptes publics, la composition et la qualité de la dépense publique permettront d'améliorer la soutenabilité des dépenses : le Grand plan d'investissement, en plus d'un soutien de l'activité à moyen terme, prévoit une modernisation de l'action publique qui génèrera des gains de productivité et des économies durables. Le financement du GPI est intégré dans la trajectoire de finances publiques de la LPPF.</p>

(1) <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9295-2017-INIT/en/pdf>

Recommandation	Sous-recommandation	Mesures	Fait	En cours / À venir
CSR 1	Réexaminer de manière exhaustive les postes de dépenses dans le but de réaliser des gains d'efficacité qui se traduisent par des réductions de dépenses	Examen des dépenses Volet efficience de la dépense publique du Grand plan d'investissement	Processus « Action publique 2022 »	Le Gouvernement entend examiner d'un point de vue stratégique le périmètre de l'action publique. S'appuyant sur une démarche de revue des missions et de la dépense publique dans une approche par politique publique, « Action publique 2022 » se concentrera sur la définition et la mise en œuvre de réformes structurelles qui se déployeront au cours du quinquennat et qui auront vocation à générer des économies importantes sur la deuxième partie du quinquennat. Un fonds doté de 700 M€ financera, sur la base d'appels à projet les coûts d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles. Les projets devront permettre un retour sur investissement élevé en termes d'économies pérennes de fonctionnement. Un comité de sélection des projets sélectionnera les projets les plus pertinents au regard de leur effet de levier et assurera le suivi de ceux qui auront été sélectionnés. Une fois les projets sélectionnés, des contrats de transformation seront signés entre le ministre de l'action et des comptes publics et les bénéficiaires. Le GPI sera également mobilisé pour accélérer la numérisation des administrations publiques et du système de santé et de cohésion sociale (numérisation des hôpitaux, lien accru entre les hôpitaux et la médecine de ville). Ces investissements rendront nos services publics plus agiles tout en améliorant leur qualité et leur accessibilité et permettront de maîtriser durablement les dépenses publiques.
CSR 2	Consolider les mesures de réduction du coût du travail afin d'optimiser leur efficacité de manière budgétairement neutre et d'accroître leurs effets sur l'emploi et l'investissement	Transformation du CICE en un allègement de cotisations patronales au 1 ^{er} janvier 2019, prévu dans le PLF 2018	Extension du champ des secteurs couverts par l'introduction du CITS à partir de 2017 pour couvrir l'économie sociale et solidaire	Le CICE sera transformé à compter du 1 ^{er} janvier 2019 en un allègement pérenne de cotisations patronales, ce qui permettra de simplifier et donc de rendre plus efficace le dispositif de baisse du coût du travail existant. Le CICE donne droit à un crédit d'impôt (IS ou IR) d'un montant équivalent en 2017 à 7 % de la masse salariale pour les salaires n'excédant pas 2,5 Smic. Le taux sera porté à 6 % en 2018 et le dispositif sera remplacé en 2019 par un allègement de cotisations sociales, dont le bénéfice sera immédiat (et non différé d'un an par rapport au fait générateur). Ce nouvel allègement consiste en un allègement uniforme de 6 points de cotisations sociales

Recommandation	Sous-recommandation	Mesures	Fait	En cours / À venir
CSR 2	Élargir l'assiette globale de l'impôt et poursuivre la mise en œuvre de la diminution prévue du taux nominal de l'impôt sur les sociétés	Baisse des cotisations salariales sur la CSG dans le PLFSS 2018		<p>pour les salaires compris entre 1 et 2,5 fois le Smic et s'accompagne d'un renforcement de la baisse du coût du travail au niveau du Smic. Un champ plus large d'entreprises et de secteurs seront éligibles au nouveau dispositif d'allègement, notamment l'économie sociale et solidaire qui relève actuellement d'un dispositif spécifique, le CITS.</p> <p>Le PLFSS 2018 prévoit une bascule des cotisations salariales vers la CSG avec une diminution nette du coût du travail dans le secteur privé (3,15 points de cotisations supprimées pour une hausse de 1,7 point de la CSG) et un accroissement du financement de la protection sociale par les prélèvements sur l'épargne et les pensions, prélèvements à impact moins distorsif.</p>
		Baisse du taux nominal de l'IS dans le PLF 2018	1 ^{ère} tranche mise en œuvre par la LF1 2017 sur les bénéfices 2017	Conformément à la trajectoire prévue dans le PLF 2018, le taux nominal de l'IS sera abaissé à 25 % d'ici 2022, soit davantage que la baisse à 28 % votée dans la précédente loi de finances.
CSR 3	Améliorer l'accès au marché du travail des demandeurs d'emploi, notamment les travailleurs les moins qualifiés et les personnes issues de l'immigration, y compris en relevant le système d'enseignement et de formation professionnels	Investissements dans le Plan compétences dans le cadre du Grand Plan d'investissement et réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage	500 nouvelles formations en alternance pour les métiers d'avenir ont été mises en place à la rentrée 2017 dans les lycées professionnels. Mise en œuvre des trois décrets de juin 2016 introduisant les blocs de compétences dans les diplômes professionnels.	<p>Volet formation & compétences du Grand plan d'investissement ciblé en priorité sur les jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi et chômeurs de longue durée peu qualifiés, ainsi que des mesures d'accompagnement renforcé pour les jeunes (accompagnement des jeunes décrocheurs, poursuite de la généralisation de la garantie jeunes, l'augmentation des places dans les écoles de la 2^{ème} chance et l'amélioration du repérage des NEETs).</p> <p>Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, dont le projet de loi sera présenté en 2018.</p>

Recommandation	Sous-recommandation	Mesures	Fait	En cours / À venir
CSR3	Veiller à ce que les évolutions du salaire minimum soient compatibles avec la création d'emplois et la compétitivité	Formule légale du salaire minimum et avis du groupe Smic	Conformément à la recommandation adressée par le groupe d'experts sur le Smic, le Gouvernement a revalorisé le Smic de +0,9 % en janvier 2017 selon le respect strict de la règle d'indexation, sans accorder de coup de pouce au-delà des mécanismes légaux (Décret n°2016-1818 du 22 décembre 2016).	La règle de revalorisation permet une évolution du Smic compatible avec la réalisation de gains de compétitivité-coût au niveau du salaire minimum tout en garantissant que le pouvoir d'achat de ce dernier. En particulier, la formule d'indexation prévoit que le salaire minimum évolue moins vite que le salaire moyen des ouvriers et employés, soit la moitié des gains de pouvoir d'achat de ce dernier est reportée sur le Smic, en l'absence de coup de pouce, laissant ainsi des marges de manœuvre importantes pour que les négociations salariales tiennent compte des écarts de productivité entre secteurs, établissements ou salariés. Le Smic n'a pas été revalorisé au-delà de ses déterminants réglementaires depuis 2007 (à l'exception d'un coup de pouce en juillet 2012 visant principalement à intégrer l'évolution observée de l'inflation au cours du 1 ^{er} semestre 2012), conformément aux avis successifs du groupe d'experts indépendants sur le Smic.
CSR 4	Poursuivre la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises, y compris en poursuivant le programme de simplification	Poursuite de la simplification notamment par la règle du « one in, two out » Lutte contre la sur-transposition des directives européennes Projet de loi « droit à l'entrepreneur » et à la simplification	Circulaire du 26 juillet 2017 dite « one in, two out » Mesures de simplification prévues par le « choc de simplification » mises en œuvre à ce jour : Particuliers : 158/302 (soit 58%) ; Entreprises : 336/485 (soit 69%) ; Collectivités territoriales : 48/75 (soit 64%)	La circulaire du 26 juillet 2017 prévoit que toute nouvelle norme réglementaire doit être compensée par la suppression ou la simplification d'au moins deux normes existantes. L'exécutif entend lutter contre la sur-transposition des directives européennes. Toute transposition au-delà de la norme minimale fixée dans la directive est proscrite et un travail d'inventaire sur le stock de transpositions existantes sera entrepris. Un projet de loi instaurera un droit à l'erreur pour les entrepreneurs de bonne foi dans leurs relations avec l'administration dans le but d'améliorer les relations des entrepreneurs avec cette dernière. Le projet inclura également des mesures de simplification en faveur des entreprises. Enfin il comportera des mesures de lutte contre la sur-transposition des directives européennes.

Recommandation	Sous-recommandation	Mesures	Fait	En cours / À venir
CSR 4		<p>Plan d'action en faveur de la croissance des entreprises</p> <p>Mesures pour les indépendants</p> <p>Mesures de simplification</p>	<p>Ordonnances du 22 septembre pour le renforcement du dialogue social</p>	<p>Plan d'action articulé autour d'un projet de loi prévu au 1^{er} semestre 2018. Ces mesures visent à lever les freins au développement des entreprises françaises tout au long de leur parcours, de la création à la cession/transmission, en améliorant l'accès au financement adapté, en simplifiant les relations avec l'administration, en favorisant la numérisation, l'innovation et la compétitivité de nouveaux marchés et en renforçant les compétences. Une concertation sera engagée dès l'automne et prendra plusieurs formes : groupes de travail avec les parties prenantes et co-présidés par un parlementaire ou un élu local et un chef d'entreprise ; auditions d'experts ; consultations publiques en ligne pour recueillir des contributions ouvertes ; consultations des groupes parlementaires et des fédérations professionnelles.</p> <p>Mesures en faveur des indépendants</p> <ul style="list-style-type: none"> - suppression du RSI à partir du 1^{er} janvier 2018 ; - exonération de cotisations sociales au titre du 1^{er} exercice pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise faisant moins de 40 000 € de CA ; - à partir de 2019, exonération pour les redevables de la cotisation foncière minimum des entreprises (CFE) réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires annuel ; - augmentation des seuils du régime d'imposition des micro-entrepreneurs à partir de 2018 : à 170 000 € pour les activités de vente et 70 000 € pour les activités de prestation de services et les activités commerciales pour permettre au plus grand nombre de travailleurs indépendants d'accéder à ce régime simplifié. <p>Mesures de simplification à destination des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplification et renforcement du dialogue économique et social via la fusion des instances de représentation du personnel (comité d'entreprise, CHSCT, délégués du personnel) et la restructuration des branches professionnelles ; - simplification des règles du licenciement économique collectif avec notamment l'appréciation du périmètre de la cause économique au niveau national ; - instauration d'une rupture conventionnelle collective négociée dans le cadre d'un plan de départ volontaire autonome et dissocié du PSE ;

Recommandation	Sous-recommandation	Mesures	Fait	En cours / À venir
CSR 4	Continuer à lever les barrières à la concurrence dans le secteur des services, y compris dans les services aux entreprises et les professions réglementées; simplifier les programmes de soutien public à l'innovation et en améliorer l'efficacité.	Stratégie logement Paquet ferroviaire		<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un barème contraignant pour les indemnités prothésiques en cas de licenciement abusif ; - réduction du délai de recours en cas de contentieux sur la rupture du contrat de travail ; - primauté de l'accord d'entreprise dans les domaines non réservés à la branche ; - dispositions spécifiques pour les TPE dans les accords de branche. <p>La stratégie logement s'articule autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Construire plus, mieux et moins cher : abattement fiscal sur les plus-values, zéro nouvelle norme technique dans la construction, la lutte contre les recours abusifs ii) Répondre aux besoins de chacun : réforme des aides au logement, création d'un bail mobilité, construction de 80 000 logements pour les étudiants et les jeunes actifs, renforcement de la mobilité dans le parc social, orientation des ménages les plus précaires vers du logement abordable iii) Améliorer le cadre de vie : doublement du programme de renouvellement urbain, rénovation des logements les plus énergivores, rénovation du parc de logement dans le centre des villes moyennes <p>Une mission sur la stratégie publique dans le secteur ferroviaire a été confiée à Jean-Cyril Spinetta afin notamment d'étudier les conditions de réussite de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs. Les conclusions sont attendues pour le 1er trimestre 2018 et seront utilisées pour préciser la transposition des dispositions du quatrième paquet ferroviaire la même année.</p>

Recommandation	Sous-recommandation	Mesures	Fait	En cours / À venir
CSR 4		<p>Évaluations des dispositifs en faveur de l'innovation</p> <p>Actions du GPI en faveur de la compétitivité et de l'innovation</p> <p>Fonds pour l'industrie et l'innovation</p>	<p>Une étude de France Stratégie sur les pôles de compétitivité, publiée en février 2017, met en évidence un effet de levier : pour chaque euro public investi deux euros supplémentaires dans leurs projets de R&D, et ce sur leurs fonds propres</p>	<p>Dans le cadre de la Commission Nationale d'Évaluation des Politiques d'Innovation (CNEPI), des évaluations des dispositifs de soutien à l'innovation sont régulièrement réalisées. Certaines sont en cours pour évaluer notamment le Crédit d'impôt recherche.</p> <p>Le Grand Plan d'investissement financera le PIA 3, dont les priorités étaient définies mais qui n'aurait pas été doté en crédits, pour un total de 10 Md€. Ces crédits resteront pilotés par le Commissariat Général à l'investissement. Il n'y aura donc pas de complexité supplémentaire.</p> <p>Un fonds pour l'industrie et l'innovation sera mis en place. Doté de 10 Md€, par des cessions ou transferts d'actifs publics, ce fonds aura vocation à générer des revenus permettant de soutenir l'innovation, en particulier l'innovation de rupture.</p>

**Tableaux prévisionnels
détaillés**

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Tableau 1 : Ressources et emplois de biens et services - Produit intérieur brut et composantes				
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT NOMINAL - en Md€	2016		2017	2018
	Niveau (Md€)	Variation annuelle	Volumé Variation annuelle	Variation annuelle
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT réel*	2 228,9	1,1	1,7	1,7
Importations	695,6	4,2	3,6	3,6
TOTAL DES RESSOURCES	2 924,4	1,9	2,1	2,2
EMPLOIS				
Consommation finale privée	1 232,9	2,2	1,3	1,3
Consommation finale des administrations publiques	526,7	1,3	1,2	0,0
Formation brute de capital fixe	489,4	2,8	3,0	3,9
- dont FBCF des sociétés non financières et entreprises individuelles	276,7	3,6	3,7	3,7
- dont FBCF des ménages hors entreprises individuelles	111,6	2,4	4,2	3,4
- dont FBCF des administrations publiques	76,1	-0,1	-1,1	5,4
Exportations	652,2	1,8	2,5	3,9
Variations de stocks et objets de valeur	23,3			
TOTAL DES EMPLOIS	2 924,4	1,9	2,1	2,2
Contributions à la croissance du PIB				
Demande intérieure finale hors stocks		2,1	1,6	1,6
Variations de stocks et objets de valeur		-0,2	0,4	0,1
Commerce extérieur		-0,8	-0,4	0,0

(*) Taux de croissance corrigés des jours ouvrables.

Tableau 2 : Ressources et emplois de biens et services - évolutions en prix			
	2016	2017	2018
	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
RESSOURCES			
Produit Intérieur Brut	0,4	0,8	1,1
Importations	-2,4	1,8	0,3
TOTAL DES RESSOURCES	-0,3	1,0	0,9
EMPLOIS			
Consommation finale privée	0,0	0,9	1,1
Consommation finale des administrations publiques	-0,1	0,8	0,8
Formation brute de capital fixe	0,5	1,2	1,3
Exportations	-1,7	1,3	0,5
TOTAL DES EMPLOIS	-0,3	1,0	0,9
AUTRES INDICES DE PRIX			
Indice des prix à la consommation	0,2	1,0	1,1
Indice des prix hors tabac	0,2	1,0	1,0
Indice des prix harmonisé	0,3	1,1	1,2

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Tableau 3 : Capacité de financement				
	2015 en % PIB	2016 en % PIB	2017 en % PIB	2018 en % PIB
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE LA NATION	- 2,3	- 2,5	- 2,9	- 2,9
<i>dont :</i>				
- Balance des biens et services	- 1,5	- 1,9	- 2,5	- 2,4
- Balance des revenus et transferts	- 0,7	- 0,6	- 0,5	- 0,5
- Compte de capital	- 0,1	0,1	0,1	0,1
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	1,3	0,9	0,1	- 0,3
<i>dont :</i>				
- Ménages	3,1	2,9	2,8	2,7
- Sociétés non financières	- 2,1	- 2,0	- 2,9	- 3,3
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC*	- 3,6	- 3,4	- 2,9	- 2,6

(*) Au sens de Maastricht.

Tableau 4 : Commerce extérieur de la France				
	2015 Niveau en Md€	2016 Niveau en Md€	2017 Niveau en Md€	2018 Niveau en Md€
TOTAL BALANCE COMMERCIALE CAF-FAB Brut en Md€	- 59,6	- 61,5	- 75,9	- 76,0
<i>dont :</i>				
- produits agricoles	2,6	0,2	- 0,9	- 0,1
- énergie	- 39,8	- 31,5	- 36,0	- 32,7
- industrie	- 25,9	- 35,3	- 43,9	- 48,2
Total balance commerciale FAB-FAB - en niveau	- 45,1	- 48,3	- 62,7	- 62,8
Total balance commerciale FAB-FAB - en points de PIB	- 2,1	- 2,2	- 2,7	- 2,7
SOLDE COMMERCIAL HORS ÉNERGIE HORS MATÉRIEL MILITAIRE - en niveau CAF-FAB	- 23,5	- 34,7	- 44,4	- 48,0

Tableau 5 : Sociétés non financières - Données détaillées				
	2015	2016	2017	2018
	Niveau en Md€	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
VALEUR AJOUTÉE (VA)	1 118,2	2,2	2,7	3,2
Rémunération des salariés	733,0	2,3	3,5	3,3
Ratio : Rémunération des salariés / VA - niveau en %	65,6	65,6	66,1	66,2
Impôts sur la production	60,0	- 0,2	3,3	3,3
Subventions d'exploitation	- 31,8	- 0,2	5,6	10,3
Excédent brut d'exploitation (EBE)	357,0	2,2	1,3	3,5
Ratio : Taux de marge des SNF (EBE / VA) - niveau en %	31,9	31,9	31,5	31,6
Revenus de la propriété versés	263,6	0,4	3,4	7,0
Revenus de la propriété reçus	185,6	1,7	1,9	7,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine	38,1	4,4	3,0	1,5
ÉPARGNE BRUTE	216,2	4,5	- 1,1	3,2
Ratio : Taux d'épargne (Épargne brute / VA) - niveau en %	19,3	19,8	19,0	19,0
Formation brute de capital fixe (FBCF)	255,6	4,4	4,7	4,8
Ratio : Taux d'auto-financement (Épargne / FBCF) - niveau en %	84,6	84,7	80,0	78,8
Ratio : Taux d'investissement (FBCF / VA) - niveau en %	22,9	23,3	23,8	24,2
Variation des stocks (1)	25,2	23,2	32,9	35,6
CAPACITÉ / BESOIN DE FINANCEMENT (en points de VA) - en niveau	- 4,1	- 3,9	- 5,6	- 6,4

(1) Variations de stocks - niveau en milliards.

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Tableau 6 : Ménages - Comptes de revenus				
	2015	2016	2017	2018
	Niveau en Md€	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
RESSOURCES				
Salaires bruts	845,1	2,0	3,1	2,8
- Cotisations sociales salariés	120,4	3,0	3,5	-8,7
Salaires nets	724,7	1,9	3,0	4,7
Revenu mixte (principalement des entrepreneurs individuels)	119,8	1,8	2,0	2,4
Excédent brut d'exploitation (hors entrepreneurs individuels)	176,0	2,1	2,3	2,7
Prestations sociales en espèces	476,0	1,8	1,9	1,8
Revenus de la propriété	124,4	-3,8	0,6	3,2
Autres ressources	67,1	3,6	2,5	2,9
EMPLOIS				
Cotisations sociales non salariés	30,6	-0,6	-0,6	-4,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	216,4	1,1	1,2	9,2
Revenus de la propriété versés	17,0	-7,4	1,7	15,4
Autres emplois	70,8	1,8	2,5	2,9
Revenu disponible brut (RDB)	1 353,3	1,7	2,6	2,5

Tableau 7 : Ménages - Du revenu à la capacité de financement				
	2015	2016	2017	2018
	Niveau en Md€	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
REVENU DISPONIBLE BRUT (RDB)	1 353,3	1,7	2,6	2,5
Pouvoir d'achat du RDB (variation en %)	0,8	1,8	1,7	1,4
Dépenses de consommation	1 160,6	2,2	2,2	2,5
ÉPARGNE BRUTE	192,7	-1,0	5,2	2,3
TAUX D'ÉPARGNE GLOBAL (Épargne brute/RDB) - en niveau	14,2	13,9	14,2	14,2
Formation brute de capital fixe	117,9	3,1	5,9	5,0
Autres emplois nets	7,3	-23,8	28,9	5,1
SOLDE FINAL - CAPACITÉ DE FINANCEMENT (en Md€)	67,5	63,7	64,9	62,7
TAUX D'ÉPARGNE FINANCIÈRE (Capacité de financement /RDB) - en niveau	5,0	4,6	4,6	4,3

Tableau 8 : Environnement international - Hypothèses de base

	2016	2017	2018
Taux d'intérêt de court terme (moyenne annuelle)	-0,3	-0,3	0,1
Taux d'intérêt de long terme (moyenne annuelle)	0,5	0,9	1,5
Taux de change \$/€ (moyenne annuelle)	1,11	1,13	1,18
Taux de change effectif nominal de la France en taux de croissance	1,4	1,0	1,5
Croissance mondiale (hors UE)	3,5	3,8	3,9
Demande mondiale adressée à la France	2,6	4,0	4,0
Importations mondiales (hors UE)	-0,1	3,6	3,6
Prix du pétrole (Brent, USD/baril)	44	52	52

Tableau 9 : Environnement international - Détail des prévisions de croissance du PIB

	2015	2016	2017	2018
	Niveau * (Md USD)	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
France**	2 433	1,1	1,7	1,7
Royaume-Uni	2 863	1,8	1,6	1,4
UE à 28	16 326	2,0	2,2	2,0
Zone Euro	11 606	1,8	2,0	1,8
Zone Euro hors France	9 173	1,9	2,1	1,9
États-Unis	18 037	1,5	2,0	2,4
Japon	4 382	1,0	2,0	1,3

(*) Les comptes des États-Unis sont en Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), ceux de la France, du Royaume-Uni, de la zone euro et de l'UE sont en SCN 2008/Système européen de comptes 2010 (SEC 2010) tandis que ceux du Japon sont en SCN 1993.

(**) Taux de croissance corrigés des jours ouvrables.

Tableau 10 : Environnement international - Prix à la consommation

	2015	2016	2017	2018
France (indice des prix à la consommation)	0,0	0,2	1,0	1,1
Royaume-Uni	0,0	0,7	2,7	2,7
Zone Euro	0,0	0,2	1,5	1,2
États-Unis	0,1	1,3	2,1	2,2
Japon	0,8	-0,1	0,3	0,5

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Tableau 11 : Marché du travail				
	2016	2016	2017	2018
	Niveau	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
Emplois des personnes physiques - Ensemble de l'économie⁽¹⁾ - Moyenne annuelle	27 631	0,8	1,0	0,5
Emplois personnes physiques - France entière, ensemble des secteurs - Moyenne annuelle ⁽²⁾ - en milliers	27 524	210	271	134
Emplois salariés personnes physiques - France entière, Secteurs marchands non agricoles (SMNA) - Moyenne annuelle ⁽²⁾	16 377	1,1	1,4	1,0
Emplois salariés personnes physiques - France entière, Secteurs marchands non agricoles (SMNA) - Glissement annuel ⁽³⁾ en fin d'année - en milliers	16 499	221	210	119
Rémunérations - Ensemble de l'économie	1 159,7	1,7	3,1	2,8
Salaire moyen par tête - Branches marchandes non agricoles (BMNA)		1,2	1,7	2,1
Productivité du travail - Ensemble de l'économie⁽²⁾		0,3	0,7	1,2

(1) Population occupée (France entière), concept national selon la définition des comptes nationaux.

(2) Estimations d'emploi localisées (Este).

(3) Productivité par tête (Pib réel / Emploi total).

Tableau 12 : Croissance effective et croissance potentielle			
	2016	2017	2018
	Variation annuelle	Variation annuelle	Variation annuelle
Croissance effective ^(*)	1,1	1,7	1,7
Croissance potentielle	1,2	1,25	1,25
Contributions :			
- travail	0,2	0,1/0,2	0,1/0,2
- capital	0,4	0,4/0,5	0,4/0,5
- productivité globale des facteurs	0,6	0,6/0,7	0,6/0,7
Écart de production (en % du PIB potentiel)	-1,5	-1,1	-0,7

(*) Taux de croissance corrigés des jours ouvrables

Tableau 13. Cibles budgétaires par sous-secteur

	Code SEC	2016	2017	2018
		% du PIB	% du PIB	% du PIB
1. Administrations publiques	S.13	-3,4	-2,9	-2,6
2. Administrations publiques centrales (État et ODAQ)	S.1311	-3,4	-3,3	-3,3
3. Administrations d'États fédérés	S.1312	-	-	-
4. Administrations publiques locales	S.1313	0,1	0,1	0,1
5. Administrations de sécurité sociale	S.1314	-0,1	0,2	0,5
6. Charges d'intérêts	EDP D.41	1,9	1,8	1,7
7. Solde primaire (1 + 6)		-1,5	-1,1	-0,8
8. Mesures exceptionnelles ("one-off")*		-0,1	-0,1	-0,1
9. Croissance du PIB en volume (en %)		1,2	1,7	1,7
10. Croissance potentielle en volume (en %)		1,2	1,25	1,25
11. Écart de production (en % du PIB potentiel)		-1,5	-1,1	-0,7
12. Composante conjoncturelle du solde public		-0,8	-0,6	-0,4
13. Solde public corrigé des variations conjoncturelles (1 - 12)		-2,6	-2,3	-2,2
14. Solde primaire corrigé des variations conjoncturelles (13 + 6)		-0,7	-0,5	-0,5
15. Solde structurel (13 - 8) (% du PIB potentiel)		-2,5	-2,2	-2,1

* Un signe positif correspond à des mesures exceptionnelles réduisant le déficit

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Tableau 14 : Évolution de la dette publique				
	Code SEC	2016	2017	2018
		% du PIB	% du PIB	% du PIB
1. Dette brute		96,3	96,8	96,8
2. Variation du ratio d'endettement brut		0,7	0,5	0,0
Contributions à l'évolution du ratio d'endettement brut				
3. Solde primaire		-1,5	-1,1	-0,8
4. Charges d'intérêt	D.41	1,9	1,8	1,7
5. Flux de créances		-1,2	-0,1	0,1
<i>Dont</i>				
<i>Différences entre comptabilité de caisse et droit constatés</i>				
<i>Accumulation nette d'actifs financiers</i>				
<i>Dont</i>				
<i>Recettes des privatisations</i>				
<i>Autres</i>				
p.m.: Taux d'intérêt apparent sur la dette		2,0	1,9	1,8
Actifs financiers liquides				
Dette financière nette				
Amortissement de la dette depuis la fin de l'année précédente				
Pourcentage de la dette libellée en devises				
Maturité moyenne				
Dette hors soutien financier à la zone Euro		93,4	93,9	94,0

Tableau 15 : Engagements contingents			
	2016	2017	2018
	% du PIB	% du PIB	% du PIB
Dettes garanties par l'État*	8,7		
<i>Dont : liées au secteur financier</i>			

* Il s'agit des garanties accordées par l'Etat en lois de finances dans le cadre d'accords bien définis. Il convient de noter que la dette de l'Unédo, qui est une administration publique, est déjà incluse dans la dette publique au sens de Maastricht (ainsi sa dette garantie, incluse ici, représente environ 1,5pt de PIB). Par ailleurs, suite à la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, les montants prêtés par le FESF aux Etats en difficultés sont déjà rattachés directement à la dette maastrichtienne aux Etats membres apportant leur garantie, au prorata de celle-ci (cela représente environ 1,7 point de PIB).

Tableau 16 : Prévisions de recettes et dépenses des administrations publiques à "politique inchangée"

Administrations publiques (S.13)	Code SEC	2016	2017	2018
		% du PIB	% du PIB	% du PIB
1. Recettes totales à politique inchangée		53,0	53,1	53,0
dont				
1.1. Taxes et impôts sur production	D.2	16,0	16,2	16,1
1.2. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	D.5	12,5	12,4	12,3
1.3. Impôts en capital	D.91	0,6	0,6	0,5
1.4. Cotisations sociales	D.61	18,8	18,9	18,9
1.5. Revenus de la propriété	D.4	0,7	0,7	0,6
1.6. Autres		4,6	4,5	4,5
p.m. Prélèvements obligatoires		44,4	44,7	44,4
2. Dépenses totales à politique inchangée		56,4	56,3	56,3
dont				
2.1. Rémunération des salariés	D.1	12,7	12,7	12,6
2.2. Consommations intermédiaires	P.2	5,0	5,0	4,9
2.3. Prestations sociales et transferts sociaux	D.62, D.63	25,9	25,9	25,7
dont prestations chômage		1,4	1,4	1,5
2.4. Charges d'intérêts	EDP D.41	1,9	1,8	1,8
2.5. Subventions	D.3	2,6	2,6	2,8
2.6. Formation brute de capital fixe	P.51	3,4	3,4	3,5
2.7. Transferts en capital	D.9	1,0	1,1	1,0
2.8. Autres		4,0	3,9	3,9

Note : dépense et recettes en SEC 2010 (y.c. compris crédits d'impôts pour la dépense et recettes brutes) ; la trajectoire à politique inchangée est détaillée dans la section 1 de la partie Perspectives des finances publiques.

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Tableau 17 : Prévisions de recettes et dépenses des administrations publiques				
Administrations publiques (S.13)	Code SEC	2016	2017	2018
		% du PIB	% du PIB	% du PIB
1. Recettes totales (y.c. crédits d'impôts)		53,0	53,1	53,0
dont				
1.1. Taxes et impôts sur production	D.2	16,0	16,2	16,3
1.2. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	D.5	12,5	12,4	12,9
1.3. Impôts en capital	D.91	0,6	0,6	0,5
1.4. Cotisations sociales	D.61	18,8	18,9	18,2
1.5. Revenus de la propriété	D.4	0,7	0,7	0,6
1.6. Autres		4,6	4,5	4,5
p.m. Prélèvements obligatoires		44,4	44,7	44,3
2. Dépenses totales		56,4	56,1	55,5
dont				
2.1. Rémunération des salariés	D.1	12,7	12,7	12,5
2.2. Consommations intermédiaires	P.2	5,0	5,0	4,9
2.3. Prestations sociales et transferts sociaux	D.62, D.63	25,9	25,7	25,4
dont prestations chômage		1,4	1,4	1,5
2.4. Charges d'intérêts	D.41	1,9	1,8	1,7
2.5. Subventions	D.3	2,6	2,6	2,8
2.6. Formation brute de capital fixe	P.51	3,4	3,3	3,5
2.7. Transferts en capital	D.9	1,0	1,1	1,0
2.8. Autres		4,0	3,9	3,8

Note : dépense et recettes en SEC 2010 (y.c. compris crédits d'impôts pour la dépense et recettes brutes).

Tableau 18 : Dépenses à exclure de la règle de dépense				
	2016	2016	2017	2018
	niveau en Md€	% du PIB	% du PIB	% du PIB
1. Dépenses de programmes UE parfaitement provisionnées par des fonds UE				
2. Variations non-discretionnaires des prestations chômage	1,6	0,1	0,1	0,0
3. Effet des mesures discrétionnaires en recettes (hors one-offs)	-2,9	-0,1	-0,1	-0,3
4. Hausses de recettes automatiquement prévues par la loi				

Note : le volet préventif du Pacte de stabilité prévoit que la croissance en volume de la dépense des administrations publiques, nette des mesures nouvelles en recettes, doit, en fonction de la position du pays par rapport à son objectif de moyen terme (OMT), ne pas dépasser un taux de référence (ou un taux inférieur pour les pays qui n'ont pas atteint leur OMT) pour la croissance potentielle du PIB à moyen terme, sauf si ce dépassement est compensé par des mesures discrétionnaires en matière de recettes` (Règlement 1466/97 amendé). Cette règle, qui s'insère dans une évaluation globale prenant pour référence le solde structurel, permet de se concentrer sur les composantes directement pilotables par le législateur au sein de l'ajustement structurel. En particulier, le champ considéré est la dépense des administrations publiques, hors charges d'intérêt et dépenses conjoncturelles de chômage, et nette des mesures nouvelles en recettes.

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Table 19 : Dépenses des administrations publiques par fonction	
	% of PIB
- Services généraux des administrations	6,3
- Défense	1,8
- Ordre et sécurité publique	1,6
- Affaires économiques	5,7
- Protection de l'environnement	1,0
- Logements et équipements collectifs	1,1
- Santé	8,2
- Loisirs, culture et religion	1,3
- Education	5,5
- Protection sociale	24,6
Total Expenditure	57,0

Table 20 : Écarts depuis le dernier programme de stabilité				
	Code SEC	2016 (% PIB)	2017 (% PIB)	2018 (% PIB)
Solde public	B.9			
Programme de stabilité		-3,4	-2,8	-2,3
Projet de plan budgétaire		-3,4	-2,9	-2,6
Différence		0,0	-0,1	-0,3
Solde public à politique inchangée	B.9			
Programme de stabilité		-3,4	-3,0	-2,4
Projet de plan budgétaire		-3,4	-3,2	-3,3
Projet de plan budgétaire *		0,0	-0,2	-0,8

Les écarts entre le programme de stabilité et le PPB, sont principalement dus à la réduction de la méthode à politique inchangée sur les dépenses. La source de méthodologie pour les dépenses (hors déficit d'impôt) est basée sur la croissance réelle observée sur les 10 dernières années. Cette source de données est plus simple et plus proche de la méthode utilisée par la Commission.

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Estimation Technique	Étape du processus budgétaire au cours de laquelle le modèle est utilisé	Caractéristiques pertinentes du modèle / techniques utilisées
MESANGE ⁽¹⁾	Modèle macroéconométrique, utilisé pour l'analyse des impacts sur la croissance et en variante	Modèle à correction d'erreur (VECM) estimé sur les comptes nationaux de l'Insee
Opale ⁽²⁾	Prévision macroéconomique 2013-2014 sous-jacente au compte de finances publiques	Modèle à correction d'erreur (VECM) estimé sur les comptes nationaux de l'Insee
Guyon-Sorbe ⁽³⁾	Calcul de l'effort structurel par sous-secteur	Maquette de décomposition du solde structurel

(1) Lire « Le modèle MESANGE révisé et à base 2000 », mars 2010, document de travail de la DISE de l'Insee et de la DG Trésor

(2) Lire « La maquette de prévision OPAL », décembre 2010, document de travail de la DG Trésor 201007.

(3) Lire « Solde structurel et effort structurel : une décomposition par sous-secteur des administrations publiques », décembre 2009, document de travail de la DG Trésor 200913.

En points de PIB sauf mention contraire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-3,4	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,9	-0,2
<i>dont État</i>	-3,3	-3,2	-3,2				
<i>dont ODAC</i>	-0,1	-0,1	0,0				
<i>dont APUL</i>	0,1	0,1	0,1				
<i>dont ASSO</i>	-0,1	0,2	0,5				
Solde conjoncturel	-0,8	-0,6	-0,4	-0,1	0,1	0,3	0,6
Mesures ponctuelles et temporaires *	-0,1	-0,1	-0,1	-1,0	-0,1	-0,1	0,0
Solde structurel *	-2,5	-2,2	-2,1	-1,8	-1,6	-1,2	-0,8
Ajustement structurel	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4
Dépense publique hors CI	55,0	54,6	53,9	53,3	52,5	51,8	50,9
Évolution en valeur (%)	1,2	1,8	1,5	1,7	1,8	2,0	1,9
Évolution en volume (%)	1,0	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
Prélèvements obligatoires, nets des CI	44,4	44,7	44,3	43,3	43,6	43,6	43,6
Dettes publiques	96,3	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4
... hors soutien financier à la zone euro	93,4	93,9	94,0	94,4	93,4	91,6	88,9

* % de PIB potentiels

TABLEAUX PREVISIONNELS DETAILLES

Tableau 23: Exécution budgétaire trimestrielle en cours d'année pour les administrations publiques et leurs sous-secteurs		
En Md€	1 ^{er} trimestre	1 ^{er} semestre
Solde global par sous-secteur		
Administrations publiques		
Administrations centrales	-29,6	-62,3
Administrations d'Etats fédérés		
Administrations locales	-10,7	1,6
ASSO (maladie de la PUMa, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV)	-5,7	-6,1
Total des recettes/entrées		
Administrations locales	42,8	125,5
ASSO (maladie de la PUMa, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV)	90,6	187,0
Total des dépenses/sorties		
Administrations locales	53,5	123,9
ASSO (maladie de la PUMa, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV)	96,3	193,0

Tableau 24 : Exécution budgétaire trimestrielle en cours d'année et perspectives selon les normes du SEC et non corrigées des variations saisonnières pour les administrations publiques et leurs sous-secteurs			
En Md€	Code SEC	Année 2017	
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre
Capacité (+) / besoin (-) de financement			
Administrations publiques	S. 13	-17,9	-16,1
Administrations centrales	S. 1311		
Administrations d'Etats fédérés	S. 1312		
Administrations locales	S. 1313		
Administrations de sécurité sociale (régime général et FSV)	S. 1314		
Pour les administrations publiques			
Total des recettes	TR	299,1	301,8
Total des dépenses	TE	316,9	317,9